



**RAPPORT PREPARE PAR MONSIEUR ELIE COHEN**

**AU NOM DE LA COMMISSION DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT**

**ET DE LA RECHERCHE**

**19 Juin 2001**

**LE POSITIONNEMENT  
INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT  
FRANCILIEN**

---

**Elie COHEN**

# **Table des matières**

## **INTRODUCTION GENERALE**

### **1 – Les enjeux**

11 – Les enjeux nationaux

12 – Les enjeux pour la Région Ile de France

### **2 – Le champ de l'étude**

21 - Les formes et les enjeux de la mobilité internationale dans les établissements primaires et secondaires

22 - Les formes et les enjeux de la mobilité internationale dans les établissements d'enseignement supérieur

### **3 – Les interrogations majeures**

### **4 – Le programme des auditions et des entretiens réalisés**

## **PREMIERE PARTIE – LES MODES D'ACTION DES ETABLISSEMENTS FRANCILIENS D'ENSEIGNEMENT A L'INTERNATIONAL**

### **Introduction**

1 – Une importante capacité d'action à l'international

2 - La diversité des modalités d'intervention des établissements à l'international

### **Chapitre 1 – L'organisation de la mobilité des élèves et des étudiants**

#### **Section 1 - La mobilité des étudiants et des élèves**

11 – Circulation internationale ou mobilité internationale des étudiants et des élèves

12 - Les différentes approches de la mobilité des étudiants et des élèves pour les établissements d'enseignement

121 – La mobilité des élèves des établissements primaires et secondaires

122 – La mobilité des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur

13 – Les approches de la mobilité par les établissements d'enseignement franciliens

131 – Le cas des établissements scolaires

132 – Le cas de l'enseignement supérieur

## **Section 2 - Les comparaisons internationales : la place de la France en matière d'accueil des étudiants étrangers**

21 – Les données caractéristiques de la mobilité étudiante

211 – Les données internationales

212 – Le positionnement de l'enseignement supérieur français

22 – Les caractéristiques de la population des étudiants étrangers accueillis en France

221 – Les origines géographiques

222 – Les niveaux d'étude

223 – Les disciplines d'accueil

## **Section 3 - L'accueil des étudiants étrangers en Ile de France**

31 – L'importance globale des effectifs accueillis

311 – Les effectifs accueillis dans les établissements scolaires

312 – Les effectifs accueillis dans les établissements d'enseignement supérieur

32 – La répartition par Académie

33 – La répartition par niveau

## **Conclusion – Une position favorable mais disputée**

# **Chapitre 2 – La diversification des modes d'action à l'international des établissements franciliens d'enseignement**

## **Section 1 - La mobilité des personnels**

11 - La circulation des enseignants dans le premier et le second degrés

111 – L'organisation de la mobilité "sortante"

112 – L'organisation de la mobilité "entrante"

12 – La mobilité des personnels d'enseignement supérieur et de recherche

121 – L'organisation de la mobilité "sortante" dans l'enseignement supérieur

122 – L'organisation de la mobilité "entrante" dans l'enseignement supérieur

## **Section 2 – Les autres modalités des échanges éducatifs internationaux**

# **DEUXIEME PARTIE – POUR UN RENFORCEMENT DE LA CAPACITE D’ACTION A L’INTERNATIONAL DES ETABLISSEMENTS FRANCILIENS D’ENSEIGNEMENT**

## **Chapitre 3 – Un potentiel de formation important mais peu lisible et dispersé**

### **Section 1 – Une offre de formation de haute qualité trop peu lisible à l’international ?**

11 - Une forte concentration d’établissements d’enseignement et de recherche de haute qualité

111 – L’importance du potentiel de formation concentré en Ile de France

112 – L’importance de l’encadrement pédagogique en Ile de France

113 – L’effort de professionnalisation dans l’enseignement francilien

114 – L’attrait persistant du potentiel de recherche francilien

12 - L’insuffisante lisibilité internationale des programmes et des filières de formation

### **Section 2 – La faiblesse des structures d’accueil**

21 – La faiblesse des structures d’hébergement

22 – La faiblesse des structures d’accueil, de promotion et d’orientation

### **Section 3 – La faiblesse des instruments institutionnels et financiers de soutien à l’ouverture internationale**

## **Chapitre 4 – Recommandations**

### **Introduction - Formuler une politique cohérente de soutien au rayonnement international de l’enseignement francilien**

#### **Section 1 – Formuler des objectifs et des projets prioritaires pour la politique de la Région en faveur du rayonnement international de l’enseignement francilien**

11 – La nécessité d’une politique régionale de soutien au rayonnement international de l’appareil éducatif francilien

12 - Les objectifs majeurs d'une politique de soutien au rayonnement international de l'enseignement francilien

121- Pour les établissements primaires et secondaires

122 - Pour les établissements d'enseignement supérieur

13 – La nécessité de formuler des priorités régionales

## **Section 2 – Mettre en place un système d'information adapté au pilotage des initiatives régionales en faveur du rayonnement international du système éducatif**

21 - La nécessité d'un ensemble d'informations “ régionalisées ”

22 - La nécessité d'un dispositif d'étalonnage (ou de benchmarking)

23 - La nécessité d'un dispositif d'évaluation

## **Section 3 - Mettre en place des dispositifs cohérents de soutien au développement international des établissements**

31 - Choisir des niveaux d'intervention pertinents et efficaces

311 - Les niveaux d'intervention pertinents

312 - Mobiliser les acteurs concernés par le développement international de l'enseignement en Île-de-France

313- Favoriser la mise en place d'une structure de coordination entre les acteurs concernés par le développement international de l'enseignement en Île-de-France

32 - Amplifier la mobilisation des ressources régionales en faveur du développement international de l'enseignement francilien

# INTRODUCTION GENERALE

## 1 – Les enjeux

La mise en lumière de la position internationale de l'enseignement francilien comporte des enjeux majeurs qui mettent en cause non seulement le fonctionnement des structures éducatives, mais également le développement économique et social de la Région.

### 11 – Les enjeux nationaux

Le rayonnement international constitue désormais un des caractères majeurs qui traduisent le niveau qualitatif des systèmes éducatifs. La très large circulation des étudiants en cours de cursus et des diplômés en fin de formation, la mobilité des élèves, des étudiants, des enseignants et des chercheurs et la confrontation des résultats de la recherche conduisent à une émulation systématique entre établissements situés dans des pays différents.

De telles formes de mobilité et d'échanges internationaux ont toujours existé. Ainsi, dès l'apparition des universités au Moyen Age, des formes régulières de circulation des étudiants et des maîtres se répandent et créent une véritable tradition du nomadisme intellectuel. Mais, alors que les formes traditionnelles de mobilité procédaient essentiellement des initiatives individuelles de certains enseignants, élèves ou étudiants, mus par des motivations personnelles fortes, la pratique systématique des échanges internationaux s'est institutionnalisée et a connu un véritable changement d'échelle au cours des trente dernières années.

Cette *institutionnalisation des échanges internationaux* procède tout d'abord de la politique de recrutement des enseignants et chercheurs mise en place par les établissements d'enseignement et, notamment par les universités, de certains pays. Ainsi, des recrutements d'enseignants étrangers, à titre permanent ou temporaire, ont été pratiqués de façon systématique par les établissements des Etats-Unis et du Canada.

Mais c'est surtout la pratique systématique du *recrutement d'étudiants étrangers* qui constitue une nouveauté institutionnelle majeure. L'attraction d'étudiants étrangers en cours de cursus ou en fin de formation permet en effet d'atteindre *quatre objectifs* complémentaires.

1 - Elle constitue un moyen pour attirer les futurs chercheurs ou cadres du meilleur niveau afin de renforcer les structures de qualification dans certaines économies nationales et contribue à un véritable exode des cerveaux. Ainsi, une intense compétition internationale s'engage pour le recrutement de spécialistes ou de futurs spécialistes dans certaines spécialités rares. Le recrutement de jeunes informaticiens ou de jeunes chercheurs déjà confirmés dans les entreprises ou dans les laboratoires publics ou privés donne lieu, par exemple, à de véritables surenchères et à la mise en place de formes méthodiques de prospection.

2 - L'attraction systématique d'élèves et d'étudiants étrangers constitue un levier particulièrement efficace pour le renforcement de l'influence culturelle et économique des grands pays d'accueil. Elle permet de diffuser des approches, des modes de pensée et des schémas culturels qui constituent une base durable pour le rayonnement économique et culturel des pays aux systèmes éducatifs les plus attractifs. Des observations répétées permettent de constater que les contacts établis durant la première formation et les modes de pensée acquis à des stades précoces de leur cursus suscitent, de la part des enseignants et chercheurs, des cadres et responsables publics ou privés engagés dans des processus de mobilité internationale, un attachement durable à l'égard des pays qui les ont accueillis. De même, la diffusion internationale de la langue française est largement conditionnée par le maintien d'un réseau d'intenses échanges d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs; les séjours d'étude, d'enseignement et de recherche effectués en France par des étrangers fournissent certainement les conditions les plus vivantes et les plus efficaces pour le soutien à la pratique du Français comme langue de culture, de production et de diffusion scientifique ou comme langue d'usage courant.

3 - Par ailleurs, la mobilité internationale des élèves, des étudiants, des enseignants et des chercheurs participe d'une forme de solidarité entre les systèmes éducatifs les plus avancés et ceux qui connaissent des difficultés majeures soit du fait du stade de développement du pays, soit du fait de difficultés rencontrées dans certaines situations de crise ou de guerre. Certains cherchent à opposer une action ciblée vers les publics originaires de pays développés qui relèverait d'un positionnement offensif sur le marché de l'éducation et une action orientée vers des publics originaires de pays en développement qui relèverait davantage d'une problématique de solidarité internationale. S'il faut bien reconnaître la nécessité d'une différenciation des approches dont relèvent ces deux "cibles", il apparaît vain d'opposer les démarches qu'elles requièrent. En réalité, la France est dotée d'un système éducatif suffisamment développé et diversifié pour poursuivre une action de

rayonnement international orientée à la fois vers les pays développés et vers les pays en développement.

4 - Enfin, l'accueil d'étudiants étrangers correspond à une forme d'exportation de prestations d'éducation et de services annexes, surtout dans les pays dont le système éducatif impose le règlement de frais de scolarité aux élèves ou aux étudiants. Ainsi, près de deux millions d'étudiants circulent chaque année entre établissements d'enseignement supérieur de pays différents et participent d'un véritable espace mondial de la formation à l'échelle internationale. Bien sûr, l'émergence d'un marché international de l'éducation est discutée et de nombreuses voix s'élèvent pour refuser une approche strictement mercantile des échanges universitaires internationaux. Mais, si une démarche uniquement marchande doit être clairement exclue, il serait également vain de l'ignorer totalement et de sous-estimer les enjeux économiques associés à ces formes nouvelles ou plus systématiques de mobilité ainsi que la véritable concurrence qui s'établit, à ce titre, entre systèmes éducatifs nationaux.

## **12 – Les enjeux pour la Région Ile de France**

Pour un pays ou pour une région, le positionnement international du système d'enseignement conditionne à la fois la structure des qualifications et des compétences et l'appréciation de l'aptitude de l'appareil de formation à répondre à de nouvelles missions liées à l'ouverture internationale de l'économie et de la société.

Pour la Région d'Ile de France, les enjeux majeurs associés au rayonnement international du système éducatif comportent notamment quatre dimensions.

- Le positionnement international du système éducatif conditionne l'amélioration de la compétence et des qualifications de la population francilienne. Cette observation concerne singulièrement les jeunes qui trouvent, dans l'appareil de formation initiale, des conditions déterminantes pour leur insertion sociale et professionnelle. Mais, l'affirmation d'une perspective d'éducation tout au long de la vie conduit également le système éducatif à accompagner le parcours des individus de tout âge.
- Le rayonnement international du système éducatif constitue, dans chaque territoire un atout pour les entreprises exposées à une concurrence internationale accrue et confrontées à des impératifs nouveaux de compétitivité.



- Il contribue également au renforcement de “l’attractivité” de la Région pour des entreprises et des investisseurs étrangers susceptibles d’y implanter des établissements.
- Le maintien et le renforcement du rayonnement international des établissements d’enseignement et de formation franciliens constituent enfin un facteur déterminant pour leur développement dans un contexte de mobilité accrue des élèves et des étudiants, en cours ou en fin de cursus.

## **2 – Le champ de l’étude**

Conformément aux conclusions de la discussion du projet de rapport lors de la séance de la Commission en date du 29 juin 1999 et des observations formulées par le Bureau du Conseil, l’étude présentée porte sur l’appréciation de la position internationale de l’ensemble des établissements d’enseignement franciliens.

Dans la démarche mise en œuvre, l’accent a été mis principalement sur les échanges internationaux des établissements d’enseignement supérieur et de recherche pour deux raisons majeures. D’une part, les flux d’étudiants et de personnels en mobilité à l’initiative de ces derniers ou dans le cadre des programmes auxquels ils participent revêtent un caractère récurrent et une ampleur considérable, alors que les échanges sont plus restreints et moins systématiques au niveau des enseignements scolaires. D’autre part, les programmes institutionnels de promotion de la mobilité mis en place à l’initiative de l’Etat, des collectivités territoriales, de l’Union Européenne et des établissements eux-mêmes sont plus nettement orientés vers la promotion de la mobilité dans les institutions de formation supérieure. Toutefois, la mise en évidence des formes de mobilité qui concernent les élèves ou les personnels des établissements scolaires n’a pas été exclue du champ de l’analyse dans la mesure où elle relève d’un travail de fond qui concourt à l’ouverture linguistique et culturelle des élèves et des personnels et prépare ainsi les conditions de succès des projets relevant des établissements d’enseignement supérieur et de recherche.

### **21 - Les formes et les enjeux de la mobilité internationale dans les établissements primaires et secondaires**

*Pour les établissements primaires et secondaires, la participation aux formes diverses de la mobilité internationale passe par des réalisations observables en matière*

- de formations apportant à l'ensemble des élèves une ouverture sur l'international,
- de formations linguistiques destinées à l'ensemble des élèves,
- d'activités favorisant le séjour des élèves à l'étranger (voyages d'études ou programmes d'échanges de durée plus ou moins longue par exemple),
- de modalités multiples de coopération avec des établissements étrangers (jumelages par exemple),
- de développement de sections internationales spécialisées apportant aux élèves qui en bénéficient un parcours complet marqué par une large ouverture internationale, tant sur le plan linguistique que sur le plan culturel.

Pour les élèves de l'enseignement scolaire, l'organisation de séjours d'étude de longue durée à l'étranger demeure encore restreinte. Malgré l'intérêt éducatif que comporterait une immersion dans un contexte linguistique et culturel étranger, cette pratique se heurte le plus souvent à une certaine réticence des établissements et soulève des problèmes d'organisation et de validation. C'est pourquoi les quelques expériences observables procèdent surtout d'initiatives individuelles et familiales ou de démarches engagées par des associations spécialisées. Sans sous-estimer la complexité des problèmes qu'elle soulève, on peut souhaiter qu'une réflexion plus institutionnelle se développe au sujet de cette forme de mobilité internationale et que les expériences engagées donnent lieu à une évaluation méthodique et transparente.

En outre, l'expérience acquise par les établissements franciliens dans certains domaines de l'enseignement scolaire permet déjà de proposer, à l'étranger, des prestations d'ingénierie éducative. De telles interventions comportent par exemple la mise en place de programmes de formation ou d'établissements adaptant au contexte de certains autres pays des formules qui ont rencontré un certain succès en France en général et en Ile de France en particulier. Les chambres consulaires, les services du Ministère de l'Education Nationale ou certains organismes spécialisés ont pu, dans cette perspective, valoriser à l'étranger l'expérience acquise dans certains domaines de l'enseignement scolaire ou de l'enseignement professionnel. De même, certaines formules expérimentées en France suscitent un vif intérêt dans d'autres pays développés ou en voie de développement et constituent une source potentielle de rayonnement international ; des exemples nombreux d'actions de coopération peuvent être mentionnés dans les domaines de

l'apprentissage, des métiers d'art et, pour l'approche de certains publics, en matière d'enseignement destiné aux populations défavorisées (l'expérience des zones d'éducation prioritaire). Vont également dans le même sens les initiatives prises par le ministère chargé de l'enseignement professionnel pour parvenir à l'élaboration, au niveau du CAP, du BEP, du baccalauréat ou des formations de techniciens supérieurs, de cursus et de diplômes délivrés conjointement par plusieurs pays européens dans certaines spécialités (aéronautique, automobile ou hôtellerie) pour lesquelles la France dispose d'une riche expérience aussi bien en matière de formation qu'en matière d'application professionnelle.

## **22 - Les formes et les enjeux de la mobilité internationale dans les établissements d'enseignement supérieur**

*Pour l'enseignement supérieur*, les réalisations de l'ensemble des types d'établissements en matière de rayonnement international doivent être prises en compte : universités et instituts universitaires de technologie, sections relevant du technique supérieur, écoles d'ingénieurs et de commerce.

La participation des établissements franciliens d'enseignement supérieur à des programmes internationaux procède principalement des modalités suivantes :

- le développement de programmes comportant une forte dimension internationale, soit par leur contenu (formations au commerce international par exemple), soit par leur organisation pédagogique (filères comportant des périodes d'étude ou de stage à l'étranger par exemple),
- les réalisations en matière de mobilité des étudiants et des élèves dans le cours de leur formation et après l'attribution des diplômes,
- l'attraction d'élèves et étudiants étrangers,
- les diverses formes de coopération institutionnelle avec les établissements étrangers,
- la recherche d'une cohérence entre les possibilités d'accueil des établissements franciliens et les efforts réalisés par la nation dans le cadre des lycées français à l'étranger,
- les réalisations en matière de mobilité internationale des enseignants et chercheurs, tant pour l'accueil d'universitaires étrangers dans les établissements franciliens d'enseignement et de recherche (invitations,

recrutements, nominations en qualité d'enseignants associés) que pour l'organisation de séjours professionnels à l'étranger pour des universitaires franciliens.

Dans les études réalisées, il est apparu nécessaire de tenir compte de la diversité des orientations des filières de formation.

Ainsi, l'attraction d'étudiants étrangers dans des filières à orientation professionnelle affirmée doit faire l'objet d'une attention marquée dans différentes spécialités pour lesquelles l'enseignement français dispose d'une réputation internationale solidement établie (formations d'ingénieurs, cursus de commerce et de gestion, mais aussi formations aux métiers d'art, aux métiers de la restauration...).

Cependant, l'accent doit également être mis sur les réalisations dans des filières réputées "générales", mais susceptibles d'attirer un important public d'étudiants et élèves étrangers comme c'est manifestement le cas pour les filières de langue et de littérature française ou d'histoire.

### **3 – Les interrogations majeures**

Les études menées ont été conduites avec la volonté de réaliser ou, à tout le moins, d'engager :

- l'évaluation des flux d'étudiants et d'enseignants ou chercheurs étrangers en Ile de France et franciliens à l'étranger,
- l'évaluation des ressources et des conditions administratives et logistiques mobilisables pour l'accueil des élèves, étudiants, enseignants ou chercheurs étrangers en Ile de France,
- l'appréciation de la pertinence des programmes d'enseignement proposés par les établissements franciliens par rapport aux attentes des élèves et étudiants étrangers susceptibles d'y être accueillis,
- l'appréciation des liens entre le rayonnement international de l'enseignement supérieur et l'effort de recherche des établissements de la Région,

- l'appréciation des conditions d'insertion professionnelle des diplômés issus d'établissements franciliens tant dans les programmes de recrutement d'entreprises françaises développant des implantations à l'étranger que dans ceux d'entreprises étrangères désireuses de diversifier l'origine de leurs salariés,
- l'appréciation de l'aptitude des établissements d'enseignement francilien à accueillir les enfants de salariés étrangers des entreprises implantées dans la région, contribuant ainsi à l'attraction d'investisseurs étrangers.

#### **4 – Le programme des auditions et des entretiens réalisés**

Le programme d'auditions a permis à la Commission de recueillir le témoignage et l'avis d'acteurs participant au renforcement de l'orientation internationale des établissements franciliens à différents niveaux pertinents :

- . le niveau des établissements eux-mêmes,
- . le niveau des regroupements ou des réseaux d'établissements,
- . le niveau des collectivités territoriales,
- . le niveau de l'administration centrale.

Les personnalités sollicitées ont permis de recueillir des indications relatives à *cinq dimensions* de la problématique proposée.

1 - Des acteurs du monde universitaire (universités et IUT) ont permis de recueillir des indications relatives aux réalisations significatives mais aussi aux difficultés rencontrées dans les établissements franciliens.

La commission a ainsi bénéficié du témoignage

- . de vice-présidents ou de délégués aux relations internationales d'universités et de grandes écoles franciliennes ;
- . de responsables de services de relations internationales des universités ou des grandes écoles ;
- . du responsable de la COREX, commission des relations extérieures de la CPU, Conférence des présidents d'université.

En outre, quelques établissements ont répondu à un questionnaire ; les réponses obtenues apportent des éléments monographiques précis sur leurs réalisations en matière de relations internationales.

2 - Des personnalités appartenant aux milieux professionnels et aux grandes écoles ont apporté à la commission des indications relatives aux réalisations engagées par les filières de formation d'ingénieurs et des cadres de gestion.

La commission a ainsi bénéficié de la contribution

- . de responsables de relations internationales des établissements ;
- . de responsables de la CDEFI, Conférence des écoles et formations d'ingénieurs ;
- . de responsables des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers

3 - Des acteurs appartenant à des établissements scolaires ont fourni à la commission des témoignages relatifs à des réalisations significatives en matière d'ouverture internationale.

4 - Des personnalités appartenant aux organismes compétents en matière de promotion des programmes internationaux d'enseignement et de formation ont illustré les efforts engagés par les pouvoirs publics et par des groupements d'établissements pour renforcer le rayonnement du système éducatif français. La commission a notamment bénéficié du témoignage de responsables de l'agence EduFrance.

5 – Enfin, des membres des services de la Région ont permis de recueillir des indications relatives aux interventions de la collectivité en appui aux efforts d'ouverture internationale des établissements franciliens d'enseignement et de recherche.

# **PREMIERE PARTIE – LES MODES D’ACTION DES ETABLISSEMENTS FRANCILIENS D’ENSEIGNEMENT A L’INTERNATIONAL**

## **Introduction**

### **1 – Une importante capacité d’action à l’international**

Les établissements éducatifs franciliens disposent d’atouts majeurs pour affirmer leur positionnement international dans les termes les plus ambitieux.

D’une part, ils proposent une concentration remarquable d’institutions, d’enseignants et d’enseignants-chercheurs qui assurent un des plus importants pôles d’encadrement pédagogique et scientifique au niveau mondial. Peu de zones peuvent proposer, sur un espace géographique relativement limité, des ressources de formation et de recherche aussi denses, au niveau qualitatif le plus élevé.

D’autre part, la diversité du potentiel d’enseignement et de recherche regroupé en Ile de France couvre l’ensemble des champs de la connaissance scientifique et de la technologie. Le caractère quasi-universel des domaines de compétence couverts assure d’exceptionnelles possibilités de brassage, d’échanges scientifiques et pédagogiques et de coopérations transdisciplinaires.

Enfin, l’Ile de France propose un cadre également exceptionnel pour la conduite d’activités de formation et de recherche grâce à son patrimoine culturel et naturel et grâce à la richesse des possibilités d’animation et d’ouverture qu’elle offre aux élèves, aux étudiants, aux enseignants et aux chercheurs étrangers qui souhaitent y travailler pour des périodes plus ou moins longues.

Mais, malgré ses remarquables atouts, le positionnement international des institutions éducatives de la Région Ile de France subit des handicaps qui limitent notablement son aptitude à tirer parti des atouts dont elles disposent pourtant à l’évidence.

Les handicaps principaux relèvent d'abord des conditions matérielles d'accueil, d'hébergement et de travail proposées aux élèves et enseignants ou chercheurs étrangers. L'analyse de ces conditions traduit à la fois la faiblesse des ressources disponibles dans la Région pour le logement des étudiants ou des enseignants et chercheurs, la limitation des équipements disponibles en matière documentaire et la rareté des locaux de travail qui peuvent être proposés aux enseignants et chercheurs étrangers invités dans les établissements.

Une autre série de handicaps tient à la complexité des structures institutionnelles qui sous-tendent l'activité de formation et de recherche au niveau de la Région. La diversité des cadres institutionnels et la dispersion de ces structures créent un problème manifeste de lisibilité pour les étudiants ou les enseignants-chercheurs étrangers et interdisent l'atteinte de la taille critique dans des programmes internationaux exigeant la mobilisation de ressources à grande échelle.

Enfin, la dispersion des acteurs et l'insuffisance des formes de coordination au niveau régional constituent un dernier handicap qui empêche l'appareil éducatif régional de tirer parti de ses atouts dans des conditions satisfaisantes. Ce défaut de coordination peut être perçu aussi bien dans les rapports entre les établissements d'enseignement que dans les relations entre ces derniers et les autres acteurs qui peuvent influencer sur la donne éducative, notamment les collectivités territoriales et les milieux économiques et sociaux.

## **2 - La diversité des modalités d'intervention des établissements à l'international**

Les établissements d'enseignement franciliens disposent d'un potentiel de formation, de recherche et d'expertise dont les dimensions et la qualité justifient de légitimes ambitions en matière de rayonnement international. Leur notoriété et l'ancienneté de leur tradition de coopération internationale leur permettent d'être présents dans tous les registres des échanges éducatifs et souvent au plus haut niveau.

Sous ses différentes formes, *la mobilité des élèves et des étudiants* constitue un mode privilégié d'ouverture du système éducatif à l'international. Elle est probablement le mode le plus visible car elle se traduit par la circulation de plusieurs millions de personnes, chaque année dans le monde. Les données disponibles ainsi que les comparaisons internationales et inter-régionales montrent que les établissements franciliens affichent, sur ce terrain de l'action internationale, une position qui demeure relativement favorable. Mais cette



position traduit aussi des signes de fragilité qui appellent un effort de vigilance et d'initiative (Chapitre 1).

Au-delà de l'organisation de la mobilité des étudiants et des élèves, l'activité internationale des établissements d'enseignement donne également lieu à d'autres modes d'intervention d'importance et de diversité croissantes (Chapitre 2).

En premier lieu, *la mobilité* ne concerne pas seulement les étudiants et les élèves. Elle concerne aussi, de plus en plus largement, les personnels des établissements et se traduit notamment par une intensification des *mouvements d'enseignants et de chercheurs*.

En outre, la multiplication *des échanges de services éducatifs* constitue une tendance d'importance majeure. Que ces prestations présentent un caractère marchand et se traitent sur un véritable marché ou qu'elles relèvent d'actions de coopération, les flux internationaux qu'elles alimentent peuvent se traduire, dans certains cas, par une véritable interpénétration des activités des établissements.

Enfin, l'animation de véritables *réseaux de coopération* entre établissements se traduit aussi par la multiplication des coopérations inter institutionnelles qui portent aussi bien sur les activités d'enseignement et de recherche que sur l'administration et le fonctionnement institutionnel des établissements.

# Chapitre 1 – L’organisation de la mobilité des élèves et des étudiants

## Section 1 - La mobilité des étudiants et des élèves

La notion de mobilité des étudiants et des élèves ne peut être confondue avec la simple circulation physique des personnes concernées.

### 11 – Circulation internationale ou mobilité internationale des étudiants et des élèves

Prise dans un sens large, *la circulation internationale* des étudiants et des élèves obéit à des motivations extrêmement diverses. Dans certains cas, elle ne fait qu’accompagner un mouvement de la famille ou d’un groupe familial, soit à la suite de migrations, soit à la suite de changements d’affectation professionnelle d’un parent. Dans de telles situations, les enfants qui poursuivent leur scolarité, à différents niveaux du système éducatif, peuvent se trouver tenus de changer de lieu de scolarité pour accompagner le déplacement de leur famille. Mais dans de telles situations, le déplacement opéré n’obéit pas principalement à un objectif éducatif ; il est subordonné à une démarche du groupe familial. C’est pourquoi on préfère réserver *la notion de mobilité internationale* aux situations dans lesquelles un élève ou un étudiant circule entre des établissements d’enseignement situés dans des pays différents en raison d’objectifs liés à son projet de formation

Cette notion de mobilité au sens strict, définie en rapport avec un projet de formation, recouvre un contenu relativement différent pour les élèves de l’enseignement primaire et secondaire et pour les étudiants. Elle comporte cependant des traits largement communs aux différents ordres d’enseignement.

Parmi les apports de la mobilité qu’on peut percevoir comme communs aux différents niveaux de formation, il faut souligner son rôle en matière

- de sensibilisation à l’international,
- de perfectionnement linguistique apporté par le séjour dans des pays où se pratique une langue étudiée,

- d'ouverture apportée par l'immersion culturelle dans un contexte social à l'étranger.

Si ces dimensions de sensibilisation, de perfectionnement linguistique et d'ouverture culturelle associées à la mobilité internationale peuvent être présentes à tous les niveaux de la formation, certains objectifs n'ont de sens précis qu'au niveau des étudiants de l'enseignement supérieur ou des élèves parvenus à des stades avancés dans des formations professionnelles.

Il s'agit en premier lieu d'objectifs de *spécialisation scientifique* poursuivis à l'étranger grâce à un séjour dans un laboratoire ou un centre de recherche développant une spécialisation dans un domaine de pointe pour lequel l'étudiant ne trouverait pas de structure d'accueil de niveau équivalent dans son pays d'origine.

Il s'agit en deuxième lieu d'objectifs de *perfectionnement technique ou professionnel* auxquels des séjours d'étude et de formation à l'étranger, auprès d'établissements développant une expérience et des compétences avancées, apportent des réponses appropriées.

Il s'agit également des *stages d'application en entreprise* à l'étranger prévus par certains cursus.

Enfin, la mobilité des étudiants et des élèves de l'enseignement supérieur s'inscrit fréquemment dans le cadre de programmes conjoints, organisés sur une base partenariale, entre des établissements de plusieurs pays qui s'accordent sur des mécanismes de validation et de reconnaissance mutuelle de notes ou de modules de formation et vont parfois jusqu'à mettre en place des doubles diplômes.

## **12 - Les différentes approches de la mobilité des étudiants et des élèves pour les établissements d'enseignement**

### **121 – La mobilité des élèves des établissements primaires et secondaires**

*Pour les établissements primaires et secondaires*, la mobilité constitue, le plus souvent, une forme encore limitée de l'ouverture internationale.

Elle comporte en premier lieu l'accueil des nouveaux élèves candidats à l'inscription à la suite de l'arrivée de leur famille en déplacement ou en migration. Ce rôle d'accueil s'inscrit dans le cadre des missions de service

public de l'enseignement scolaire qui imposent d'assurer un accueil ouvert à des élèves en déplacement pour des raisons qui sont essentiellement d'ordre éducatif.

Par ailleurs, la volonté de donner aux élèves une ouverture culturelle ou linguistique peut conduire les responsables et les enseignants à organiser des voyages d'études, des séjours linguistiques ou des accords d'échange entrant dans le cadre d'un jumelage entre établissements ou collectivités territoriales par exemple. Il faut aussi souligner le rôle actif assumé par des associations spécialisées dans l'organisation de séjours d'étude ou d'immersion culturelle et linguistique proposés aux jeunes.

Pour certains établissements primaires et secondaires, la dimension internationale peut aussi s'inscrire au cœur du projet de formation de l'établissement lorsque ce dernier comporte des sections internationales, des sections bilingues et, plus encore, lorsqu'il s'agit d'un lycée international. Dans ces cas, l'ouverture linguistique et culturelle ne constitue pas une dimension complémentaire de la formation, mais bien un des axes structurants de cette dernière.

## **122 – La mobilité des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur**

*Dans l'enseignement supérieur, les stratégies relatives à la promotion de la mobilité internationale demeurent fortement contrastées. Deux asymétries marquées caractérisent la diversité des approches dominantes.*

### *A – Mobilité entrante et mobilité sortante*

Une première asymétrie souligne les différences qui affectent l'approche de *la mobilité entrante* et celle de *la mobilité sortante*.

Dans le cas de la mobilité sortante (organisation de séjours d'étude à l'étranger pour les étudiants de l'établissement), la pression de la demande est en général forte. Le principal problème posé aux responsables de l'établissement consiste alors à trouver des places d'accueil dans des établissements homologues et à résoudre les problèmes de financement, de logistique ou de gestion administrative des cursus.

Dans le cas de la mobilité entrante (attraction des étudiants étrangers dans l'établissement) le processus entraîne au contraire une intensification des propositions d'accueil. Il s'agit en effet de convaincre des étudiants étrangers de

bon niveau de venir effectuer des séjours d'étude dans l'établissement. L'intensité de la pression exercée par les candidats à la mobilité entrante constitue donc un indicateur relativement significatif et précis de l'attrait et de la compétitivité internationale d'un établissement.

### *B – Déplacements spontanés et mobilité suscitée des étudiants*

Une deuxième asymétrie a trait à la différence entre les attitudes affichées par l'établissement à l'égard des étudiants entrant dans le cadre d'une circulation spontanée et de ceux qui arrivent dans le cas d'une mobilité souhaitée, voire suscitée et organisée.

Dans le premier cas, l'établissement se borne à accueillir de nouveaux étudiants parvenus sur le territoire à la suite d'un déplacement personnel ou familial et qui s'adressent à lui dans une démarche de mobilisation de ressources de proximité. Cette démarche ne traduit, par elle-même, ni l'attrait particulier ni les atouts spécifiques de l'établissement concerné. Elle procède plutôt de la participation à une mission d'accueil ouvert conforme à des impératifs de service public. Cette mission qui a déjà été mentionnée à propos des établissements scolaires s'impose aussi à l'enseignement supérieur.

Dans le cadre de la mobilité organisée et suscitée, la mobilité entrante des étudiants étrangers fournit au contraire une sanction positive aux efforts réalisés par l'établissement pour convaincre et attirer des étudiants qui ont le choix de recourir à d'autres ressources éducatives. Leur venue traduit alors la reconnaissance d'un avantage concurrentiel ou d'un atout propre à l'établissement.

En fin de compte, l'inscription d'un grand nombre d'étudiants étrangers en déplacement personnel ou familial et qui s'adressent à l'université voisine comme à un service de proximité souligne l'attachement de l'établissement à ses missions de service public. Mais elle n'indique pas grand-chose sur son attrait international. En revanche, l'attraction d'un flux significatif d'étudiants qui ont le choix et qui organisent leur mobilité volontairement pour bénéficier de l'expertise propre à un établissement particulier revêt une signification autrement importante quant au positionnement international de ce dernier.

## **13 – Les approches de la mobilité par les établissements d'enseignement franciliens**

Les différentes significations de la mobilité internationale des élèves et des étudiants sont largement perceptibles dans les établissements

d'enseignement de la région Île de France qui sont confrontés à l'ensemble de ces dimensions.

### **131 – Le cas des établissements scolaires**

S'agissant des *établissements scolaires*, leur marge de manœuvre en matière de formulation d'objectifs volontaristes de mobilité internationale peut sembler limitée en première analyse.

En effet, ces établissements semblent d'abord contraints d'assumer une mission d'accueil ouvert qui résulte de leurs obligations de service public. Dans cette perspective, ils apparaîtraient surtout voués à accompagner, voire à subir, les effets des déplacements de populations qui conduisent les enfants de migrants étrangers à solliciter une inscription dans les établissements auxquels ils ont vocation à être affectés compte tenu des pratiques de sectorisation.

La fréquence de ces inscriptions qui s'imposent aux établissements est indéniable. Mais il ne faut pourtant pas sous-estimer plusieurs atouts qui permettent, au moins à certains établissements scolaires franciliens, de déployer des stratégies beaucoup plus offensives.

D'une part, certains des lycées de la Région ont une réputation d'excellence qui leur permet d'attirer largement des élèves français ou étrangers dans des filières sélectives. Cela concerne par exemple les classes préparatoires aux grandes écoles de certains établissements prestigieux. Mais il faut également souligner l'attrait exercé par des établissements ou des sections à orientation professionnelle couvrant des spécialités pour lesquelles la France dispose d'une grande réputation à l'étranger. L'école Boule ou les lycées d'arts appliqués illustrent cette forme de rayonnement.

D'autre part, les familles de certains résidents de nationalité étrangère choisissent leur lieu de résidence en tenant compte des ressources éducatives et du niveau des établissements de proximité auxquels leurs enfants pourront avoir accès du fait de la sectorisation, rejoignant les pratiques de certaines familles françaises qui recherchent également la proximité d'établissements d'enseignement prestigieux.

Enfin, la qualité générale du système scolaire francilien constitue un fait assez largement reconnu pour justifier les choix d'implantation d'investisseurs étrangers soucieux de proposer à leurs collaborateurs des ressources de formation de bon niveau pour leurs enfants. À cet égard, la performance moyenne des établissements scolaires franciliens, la présence de nombreux

établissements de haut niveau et la possibilité d'un accès gratuit à l'enseignement public constituent certainement des atouts qui contribuent à l'attraction d'implantations d'entreprises et de personnels étrangers dans la région.

### **132 – Le cas de l'enseignement supérieur**

La situation est probablement plus complexe et plus contrastée encore *pour l'enseignement supérieur*. L'analyse des statistiques d'inscriptions des étudiants étrangers en France fait bien sûr ressortir le très puissant pouvoir d'attraction exercé par la région Ile de France qui accueille 39 % de l'effectif total enregistré à l'échelle nationale soit 50.110 des 129.000 inscrits dans les universités, leurs composantes (notamment les instituts universitaires de technologie et les écoles ou instituts qui leur sont rattachés) et les grands établissements. Mais cette donnée globale doit être commentée avec précision.

D'une part, un grand nombre d'établissements franciliens d'enseignement supérieur jouissent d'une notoriété internationale qui suscite des candidatures de nombreux étudiants étrangers intéressés à venir bénéficier de leur formation.

D'autre part, ces établissements sont directement concernés par l'importance des courants migratoires qui font affluer vers eux de nouveaux candidats potentiels. De même, les évolutions générationnelles se traduisent par l'accès au niveau du baccalauréat des enfants de migrants des années antérieures et confèrent à la plupart des établissements franciliens à accès ouvert un rôle d'accueil de premier ressort pour ces nouveaux publics de l'enseignement supérieur.

Enfin, il faut souligner qu'une partie des jeunes étrangers résidant en Île de France est constituée par les enfants de cadres moyens ou supérieurs d'entreprises étrangères ou d'institutions internationales. Par leur situation familiale et par leurs attaches dans leur pays d'origine, ces jeunes ont une véritable possibilité de choix entre la poursuite d'études en France et la poursuite d'études dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers. L'attraction d'un grand nombre de ces étudiants serait significative de l'attrait de l'enseignement en France. Or il semble que les enfants de cadres étrangers et résidant en Île de France, originaires de pays disposant d'un système universitaire concurrentiel, préfèrent pour la plupart, faire le choix d'établissements à l'étranger. Même si cette "cible" potentielle représente un public à effectifs restreints, l'attraction par les établissements franciliens d'une plus grande part de ces étudiants étrangers qui disposent d'attaches familiales dans la région serait un objectif à poursuivre avec détermination

## **Section 2 - Les comparaisons internationales : la place de la France en matière d'accueil des étudiants étrangers**

### **21 – Les données caractéristiques de la mobilité étudiante**

#### **211 – Les données internationales**

Les données mentionnées par M. Alain Claeys dans son rapport sur *L'accueil des étudiants étrangers en France : enjeu commercial ou priorité éducative* font ressortir l'ampleur des flux de circulation des étudiants à l'échelle internationale.

En 1997, plus de 1 770 000 étudiants poursuivaient leurs études supérieures hors de leur pays d'origine. Le tableau 1 récapitule leur répartition entre les principaux pays d'accueil.

Même si l'interprétation de ces données doit tenir compte du rapport entre le nombre d'étudiants étrangers accueillis et la population totale ou l'effectif global des étudiants, les indications qu'elles fournissent illustrent la place prise par les Etats-Unis et, plus généralement, par les pays anglophones, en matière d'accueil des étudiants étrangers.

Par ailleurs, l'analyse en termes de flux ou d'effectifs d'étudiants en mobilité internationale peut être complétée par une approche en termes monétaires. La référence aux ressources engendrées par l'accueil des étudiants étrangers fait alors ressortir un montant de recettes de 7 Milliards de dollars aux Etats-Unis qui apportent une contribution à l'effort d'exportation.



**Tableau 1 - Les principaux pays d'accueil des étudiants poursuivant leurs études supérieures hors de leur pays d'origine (1998)**

Pays d'accueil	Effectifs 1998	Part du total mondial
Etats-Unis	560 000	31,6 %
Grande-Bretagne	200 000	11,3 %
Allemagne	150 000	8,5 %
Australie	130 000	7,3 %
France	122 000	6,9 %
Espagne	25 000	1,4 %
Autres pays	583 000	33,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>1770 000</b>	<b>100 %</b>

Source : Données de l'UNESCO citées dans le rapport d'information parlementaire de M. Alain Claeys

## **212 – Le positionnement de l'enseignement supérieur français**

En France, le nombre des étudiants étrangers accueillis par l'enseignement supérieur a connu une évolution heurtée au cours des dernières décennies<sup>1</sup>.

Pour les universités et les IUT, il a subi une forte croissance jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, progressant de 96 000 en 1976 à 138 000 en 1992. Mais il a connu une baisse globale de 11,5 % entre 1992 et 1997 en revenant à 122 000, alors que les flux globaux d'étudiants en mobilité augmentaient de 10 % par an à l'échelle internationale au cours de la même période.

Cependant, les dernières indications disponibles font ressortir une nette inversion de cette tendance. En effet, on observe pour 1999-2000 une forte reprise de la croissance de l'effectif des étudiants étrangers qui augmente de 5.9 % pour s'établir à 128.788 inscrits dans les universités (IUT inclus) alors que le nombre global des étudiants diminue de 1 %. Pour l'ensemble des filières d'enseignement supérieur, y compris les sections de techniciens supérieurs, les grandes écoles et les classes préparatoires, l'effectif total est évalué à 159.000 inscrits par la Direction de la Programmation et du Développement du Ministère de l'Education nationale.

---

<sup>1</sup> Les données statistiques présentées ci-après ont été principalement fournies par la Direction de la Programmation et du Développement du Ministère de l'Education Nationale. Des indications précieuses ont également été fournies par Madame Danièle Barret, adjointe au délégué aux relations internationales et à la coopération du Ministère de l'Education Nationale lors de son audition par la commission, le 14 juin 2000.

Il faut également relever la nette féminisation de la population des étudiants étrangers. Les femmes représentent 50.9 % des inscrits en 1999-2000 contre 34.5 % en 1985-86 par exemple.

Comparé au nombre total des inscrits dans les établissements sous revue, l'effectif des étudiants étrangers représente 8,7 % en 1998 et 9,2% en 1999-2000. Cette part se situe en croissance par rapport aux années de la période 1995-1999. Mais elle connaît encore une nette réduction par rapport à des années de référence relativement éloignées ; ainsi, dans les années 1980, le pourcentage atteignait 13.6 % par exemple en 1985-1986.

**Tableau 2**

**Evolution des effectifs d'étudiants étrangers à l'université**

Les tendances observées sur longue période correspondent à des évolutions particulièrement nettes. Elles confirment d'abord la réduction continue des effectifs accueillis à partir du début des années 1990 (avec 136 915 étudiants étrangers inscrits dans les universités pour un effectif total de 1.097.600 d'étudiants) et jusqu'en 1998 (121.582 sur un effectif total de 1.290.151 inscrits) puis une reprise vigoureuse à partir de l'année 1998-1999. La vigueur des mouvements observés peut donc être soulignée malgré l'incertitude qui affecte la précision des données fournies. En effet, une part significative des effectifs d'étudiants étrangers recensés englobe des ressortissants étrangers résidant en France ; si la part de ces derniers est estimée à 35 %, on peut évaluer à 80 000 seulement le nombre des étudiants réellement engagés dans une démarche de mobilité internationale.

	1986	1991	1996	1997	1998	1999	2000
Effectif d'étudiants	136 915	130 000	121 582	125 205	121 682	122 788	129 788
Variation annuelle (%)		-1,4	3,3	-3,5	-3,5	-2,9	0,0
Proportion de femmes (%)	34,5	37,7	36,4	37,5	40,1	50,7	50,9
Proportion d'étudiants étrangers (%)	13,6	11,6	8,9	8,6	8,5	8,7	9,2

## 22 – Les caractéristiques de la population des étudiants étrangers accueillis en France

### 221 – Les origines géographiques

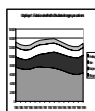
Quant à leur origine géographique, les étudiants étrangers accueillis en France sont principalement originaires des pays d'Afrique et du Maghreb (49 %) et des autres pays d'Europe (30,7 %). La part des étudiants étrangers en provenance des pays d'Asie (13,3 %) et plus encore d'Amérique (7 %) apparaît particulièrement faible.

Les tendances à l'œuvre au cours des dernières années font apparaître

- une forte progression de la part des inscrits en provenance de pays européens dans la population totale des étudiants étrangers (30.7% en 1999-2000 contre 17% en 1985-1986);
- une réduction marquée de la part des inscrits provenant des pays d'Asie (13.5% en 1999-2000 contre 17% en 1988-1989);
- une stabilité, à faible niveau, de la part des étudiants étrangers provenant des pays d'Amérique.

**Tableau 3 - Les principaux pays d'origine des étudiants étrangers poursuivant leurs études dans des universités ou des IUT en France (données 1998-99)**

<b>Pays d'origine</b>	<b>Effectif 1998-99</b>
Maroc	16 000
Algérie	13 000
Allemagne	5 000
Tunisie	5 000
Italie	3 300



## 222 – Les niveaux d'étude

La répartition par niveau d'étude des étudiants étrangers accueillis en France fait ressortir une structure globale équilibrée :

- 35 % de l'effectif poursuit des études de premier cycle,
- 32 % des études de deuxième cycle
- 33 % des études de troisième cycle.

Mais cette répartition par cycle fait apparaître un important décalage par rapport à la structure de la population étudiante en général. Ainsi, pour 1999-2000,

- la part des étudiants étrangers est faible en premier cycle (6.5% de l'effectif alors que les étudiants étrangers représentent 9.2% de la population étudiante totale, tous cycles confondus);
- leur part en deuxième cycle (8.6%) est proche de leur proportion dans la population totale;
- en revanche, les étudiants étrangers sont très largement représentés en troisième cycle (19.8% de la population totale) et notamment en DEA (24.4%) et en doctorat (26.7%).

Ces observations permettent de souligner que les étudiants étrangers sont accueillis à un stade relativement avancé de leur cursus. Plus que le début du parcours dans l'enseignement supérieur, c'est le perfectionnement en deuxième et en troisième cycle, à un moment où l'étudiant a acquis plus de maturité et d'autonomie qui constitue sans doute le moment le plus favorable pour la réalisation d'une période d'études à l'étranger.

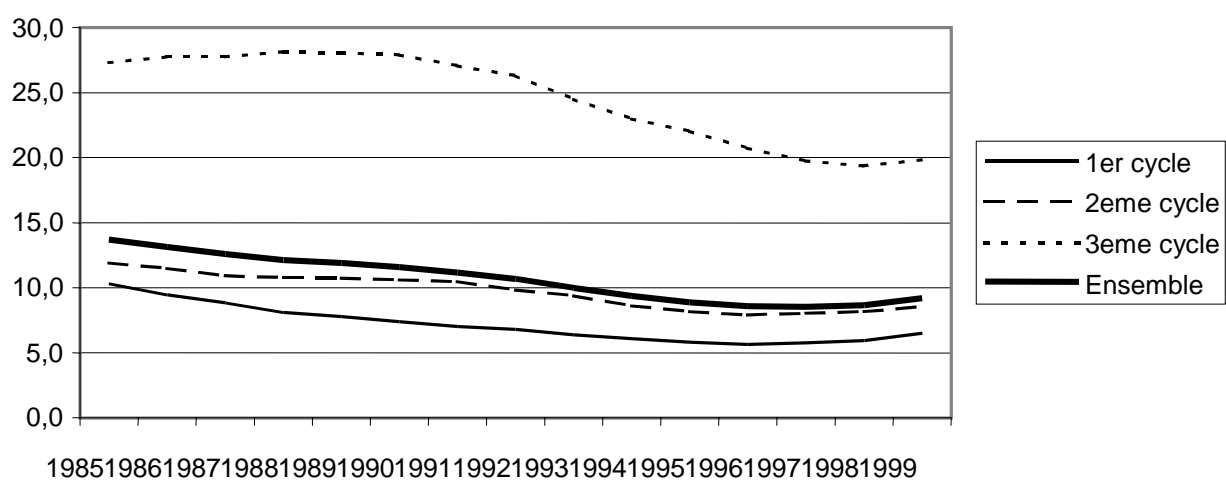
**Tableau 4**

### Répartition par cycle, formation et nationalité des inscrits à l'université en 1999-2000

France métropolitaine

	Français		Etrangers		Ensemble		Proportion d'étrangers
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
<b>1er cycle</b>	<b>663 987</b>	<b>52,3</b>	<b>46 182</b>	<b>35,9</b>	<b>710 169</b>	<b>50,8</b>	<b>6,5</b>
dont :							
DEUG	452 558	35,6	29 314	22,8	481 872	34,5	6,1
DUT	109 134	8,6	4 386	3,4	113 520	8,1	3,9
Diplômes de Santé	39 257	3,1	2 248	1,7	41 505	3,0	5,4
DEUST, DEUG IUP	12 902	1,0	798	0,6	13 700	1,0	5,8
DAEU, Capacité en droit	16 545	1,3	1 433	1,1	17 978	1,3	8,0
Diplômes d'université	15 812	1,2	7 098	5,5	22 910	1,6	31,0
<b>2eme cycle</b>	<b>436 921</b>	<b>34,4</b>	<b>40 891</b>	<b>31,8</b>	<b>477 812</b>	<b>34,2</b>	<b>8,6</b>
dont :							
Licence	169 512	13,3	14 343	11,1	183 855	13,1	7,8
Maitrise	132 464	10,4	12 663	9,8	145 127	10,4	8,7
IUP, MST, MSG, MIAGE	38 274	3,0	2 688	2,1	40 962	2,9	6,6
Diplôme d'ingénieur	28 224	2,2	1 743	1,4	29 967	2,1	5,8
Diplômes de Santé	24 237	1,9	1 601	1,2	25 838	1,8	6,2
Diplômes d'université	12 922	1,0	6 312	4,9	19 234	1,4	32,8
Prépa concours fction publique	15 208	1,2	612	0,5	15 820	1,1	3,9
<b>3eme cvcle</b>	<b>168 855</b>	<b>13,3</b>	<b>41 715</b>	<b>32,4</b>	<b>210 570</b>	<b>15,1</b>	<b>19,8</b>

**Graphique 2 : proportion d'étudiants étrangers par**





La région Île-de-France concentre une proportion particulièrement importante de la population d'élèves et d'étudiants étrangers accueillis dans les différents ordres d'enseignement.

### **311 – Les effectifs accueillis dans les établissements scolaires**

*Dans les établissements scolaires du premier degré, on compte à la rentrée 1999-2000, pour l'ensemble des établissements de France métropolitaine 372.268 élèves de nationalité étrangère. Ce nombre représente 5,9 % de la population totale scolarisée à ce niveau d'enseignement. La proportion correspondante s'établit à 18,7 % pour l'Académie de Paris, à 11 % pour l'Académie de Créteil et à 9,8 % pour l'Académie de Versailles.*

*Pour les établissements scolaires du deuxième degré, on compte 275.550 élèves de nationalité étrangère à la rentrée 1999-2000, pour l'ensemble des établissements de France métropolitaine, soit 5,1 % de l'effectif total. La proportion correspondante s'établit à 12,5 % pour l'Académie de Paris, à 10,6 % pour l'Académie de Créteil et à 8,6 % pour l'Académie de Versailles.*

### **312 – Les effectifs accueillis dans les établissements d'enseignement supérieur**

L'analyse des données statistiques récentes relatives à la population des étudiants étrangers fait ressortir la part prépondérante occupée par la Région Ile de France à un double titre :

D'une part, la Région constitue, de très loin, le principal pôle territorial de concentration des étudiants étrangers accueillis en France. Avec 50.110 étudiants de nationalité étrangère inscrits dans ses universités (IUT inclus), elle accueillait ainsi, en 1999-2000, 38,9 % du total des 128.788 étudiants étrangers inscrits dans les universités françaises.

D'autre part, la proportion des étudiants étrangers dans la population étudiante totale de la région est particulièrement élevée. Comparée à l'ensemble des effectifs inscrits dans les établissements franciliens, cette population représente 13,8 % du total pour l'Ile de France (soit 14,6 % pour l'Académie de Paris, 16,9 % pour Créteil et 9,3 % pour Versailles) alors que la moyenne s'établit à 9,2 % pour l'ensemble des établissements de France métropolitaine. Seule l'Académie de Strasbourg qui atteint un ratio de 14.1 % d'étudiants étrangers dépasse, sur ce plan, la Région Ile de France.

On observe donc une forte représentation des élèves et des étudiants de nationalité étrangère en Île-de-France. Mais il est clair que les établissements de la région assument, par leur contribution à cette fonction d'accueil, les deux missions nettement différenciées qui ont déjà été mises en évidence. Elles prennent en charge à la fois *une mobilité à finalité scolaire ou universitaire*, principalement motivée par un projet de formation des intéressés et un rôle d'accueil pour des élèves ou des étudiants qui doivent changer de lieu de scolarisation, compte tenu du déplacement de leur famille. Dans ces cas de *mobilité pour raisons familiales*, les établissements contribuent à l'insertion des enfants de migrants et jouent un rôle de service public de proximité qui n'est pas substantiellement différent de celui qu'ils remplissent à l'égard des populations déjà établies sur le territoire.

L'importance de ce rôle d'accueil de proximité et de réponse à des situations de mobilité pour raisons familiales est sans aucun doute primordiale pour la scolarisation des élèves de nationalité étrangère au niveau des établissements du premier et du second degré. En revanche la mobilité à finalité spécifiquement éducative acquiert sans doute une importance accrue sinon dominante pour les établissements d'enseignement supérieur.

**Tableau 6 - Principaux pays d'origine des élèves de nationalité étrangère accueillis dans les établissements du premier degré (France métropolitaine, 1999-2000)**

Total général : 372.268 élèves dont

Maroc	23,1 %
Algérie	14,5 %
Tunisie	7,3 %
Autres pays d'Afrique	12,9 %
Turquie	12,9 %
<u>Sous-ensemble</u>	<u>70,7 %</u>

Espagne	1,0 %
Portugal	10,0 %
Italie	1,0 %
<u>Autres pays de l'Union Européenne</u>	<u>4,1 %</u>
<u>Sous-ensemble</u>	<u>16,1 %</u>

Source : DPD, " Repères et références statistiques 2000 "



**Tableau 7 - Principaux pays d'origine des élèves de nationalité étrangère  
accueillis dans les établissements du deuxième degré  
(France métropolitaine, 1999-2000)**

Total général : 275.550 élèves dont

Maroc	79.603	28,9 %
Algérie	31.890	11,6 %
Tunisie	21.428	7,8 %
Autres pays d'Afrique	30.198	10,9 %
<u>Turquie</u>	<u>24.946</u>	<u>9,1 %</u>
<u>Sous-ensemble</u>		<u>68,3 %</u>
Espagne	3.468	1,3 %
Portugal	32.019	11,6 %
Italie	3.605	1,3 %
<u>Autres pays de l'Union Européenne</u>	<u>10.575</u>	<u>3,8 %</u>
<u>Sous-ensemble</u>		<u>18,0 %</u>

Source : DPD, " Repères et références statistiques 2000 "

## **32 – La répartition par Académie**

**Tableau 8 - L'accueil des étudiants étrangers en Région Ile de France (1998-1999)**

	Paris	Créteil	Versailles	Ensemble
Étudiants français (1)	172 583	63 707	81 821	318 111
Étudiants étrangers (2)	28 458	12 164	7 842	48 464
<b>Total (3)</b>	<b>201 041</b>	<b>75 871</b>	<b>89 663</b>	<b>366 575</b>
% (2) / (3)	14.1 %	16.0 %	8.7 %	13.2 %

**Tableau 9 - L'accueil des étudiants étrangers en Région Ile de France (1999-2000)**

	Paris	Créteil	Versailles	Ensemble
Étudiants français (1)	168.183	63.843	82.156	314.182
Étudiants étrangers (2)	28.704	12.960	8.446	50.110
<b>Total (3)</b>	<b>196.887</b>	<b>76.803</b>	<b>90.602</b>	<b>364.292</b>
% (2) / (3)	14.6 %	16.9 %	9.3 %	13.8 %

### 33 – La répartition par niveau

Tableau 10



Tableau 10: Répartition des étudiants étrangers par académie et par niveau. Le tableau est trop petit pour être lisible.

Les données disponibles font apparaître l'importance de l'attraction exercée par les universités de la Région Ile de France sur les étudiants étrangers. Mais d'importantes disparités apparaissent entre les Académies de la Région en matière de niveau des cursus suivis.

Alors que les étudiants étrangers accueillis par les établissements de l'Académie de Versailles sont pratiquement équi-répartis entre les trois cycles, on observe

- une forte concentration sur les premier et deuxième cycles sur l'Académie de Créteil;
- une forte concentration sur le troisième cycle pour l'Académie de Paris.

**Tableau 11 – L'accueil des étudiants étrangers en Région Ile de France  
Répartition par académie et par niveau  
(données 1998-1999)**

Académie	Hors cycle	Premier cycle	Deuxième Cycle	Troisième Cycle	Total
Paris	514	7 090	8 484	12 370	28 458
Créteil	141	4 099	4 592	3 332	12 164
Versailles	76	2 514	2 507	2 745	7 842
Total Île-de-France	731	13 703	15 583	18 447	48 464

En termes globaux, les universités de la Région Ile de France apparaissent plus attractives en troisième cycle pour les étudiants étrangers qui, à ce niveau, représentent 38.4% de l'effectif étudiant, contre 19.8% pour l'ensemble de la France métropolitaine. Cependant, cette attraction joue principalement en faveur des établissements de l'Académie de Paris dont les établissements

comptent 43.% d'étudiants étrangers en troisième cycle, alors que ceux de l'Académie de Versailles en comptent 34% et ceux de Créteil 27 %.

## **Conclusion – Une position favorable mais disputée**

Si on se réfère aux données statistiques relatives à la mobilité des étudiants qui constituent un des indicateurs généralement admis du rayonnement universitaire international d'un territoire, la région Île de France apparaît bénéficier d'une position particulièrement favorable.

Elle est indiscutablement - et de très loin - la première région française pour l'accueil des étudiants étrangers. A elle seule, elle attire 40 % de l'effectif total inscrit dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine.

Cependant, il serait superficiel de sous-estimer certains facteurs dynamiques qui confèrent au rayonnement international de l'enseignement francilien un caractère vulnérable.

D'une part, il existe désormais, en région, une dizaine de pôles d'attraction qui accueillent un grand nombre d'étudiants étrangers, même si aucune académie, hors Ile de France, n'en reçoit en 1999 - 2000 plus de 10.000.

Or ces différents pôles régionaux proposent :

- une offre globale quasi-universelle, couvrant l'ensemble des champs de la formation et de la recherche ;
- des établissements à forte visibilité nationale et internationale délivrant des cursus et des diplômes de qualité indiscutable ;
- des conditions matérielles et institutionnelles d'accueil qui rivalisent efficacement avec celles qui sont proposées en Île de France.

Mais c'est surtout avec les grandes métropoles d'autres pays d'Europe que la compétition pour l'attraction des étudiants étrangers est la plus vive. La très forte concentration de ressources de formation et de recherche réunies dans le grand Londres, à Amsterdam, ou dans certains länder allemands par exemple suscite, à cet égard, une compétition redoutable du fait :

- de la concentration de ressources d'encadrement scientifique et de formation au meilleur niveau académique international ;

- de conditions matérielles et institutionnelles d'accueil qui sont souvent attractives, notamment en matière de possibilités de logement et de conditions de travail proposées aux étudiants étrangers ;
- de la mobilisation efficace des acteurs et des institutions susceptibles d'aider les étudiants, chercheurs et enseignants étrangers à résoudre des problèmes administratifs, logistiques et financiers liés à leur séjour dans le pays d'accueil.

Le renforcement des atouts des pôles régionaux en rapide développement ou des métropoles universitaires d'autres pays d'Europe et d'Amérique incite à considérer que la position internationale de l'enseignement francilien est vulnérable, voire menacée. Elle conduit donc

- à analyser ses forces et ses faiblesses avec précision ;
- à identifier des voies d'amélioration du positionnement international de l'appareil éducatif de la Région et
- à proposer des recommandations qui visent à surmonter les handicaps et à valoriser les atouts des institutions d'enseignement de la Région.

# **Chapitre 2 – La diversification des modes d’action à l’international des établissements franciliens d’enseignement**

## **Section 1 - La mobilité des personnels**

En Ile de France comme dans les autres régions françaises, la mobilité internationale des personnels concerne essentiellement les enseignants et les chercheurs. La circulation des autres personnels, notamment les personnels administratifs et techniques, demeure extrêmement limitée et relève davantage d'initiatives locales ou circonstanciées que d'un courant continu d'échanges organisés.

### **11 - La mobilité des enseignants dans le premier et le second degrés**

Dans le premier et le second degrés, l'organisation de la mobilité relève d'initiatives dont l'ampleur est asymétrique selon qu'il s'agit de l'organisation de la mobilité sortante ou de la mobilité entrante.

#### **111 – L’organisation de la mobilité “ entrante ”**

*La mobilité entrante* d’enseignants étrangers vers les établissements français donne lieu à des pratiques relativement étendues et structurées. Mais elle n'a suscité un effort d'organisation que dans certaines disciplines. Elle a surtout bénéficié d'efforts significatifs en matière de recrutement d'assistants de langue de nationalité étrangère qui sont sollicités pour appuyer les maîtres et les professeurs dans l'enseignement de leur langue native. Des programmes de grande ampleur ont été notamment organisés, à l'échelle nationale, pour recruter de tels assistants (les lecteurs) dans les pays anglophones, germanophones et hispanophones.

#### **111 – L’organisation de la mobilité “ sortante ”**

En revanche, *la mobilité sortante des enseignants* ne donne pas lieu à une pratique systématique, tant en Île de France que dans les autres régions françaises. Il faut relever en effet l'absence de dispositifs institutionnalisés d'organisation et de financement de séjours de perfectionnement ou d'enseignement à l'étranger. Cette absence affecte même des spécialités pour

lesquelles une immersion serait pourtant indispensable comme l'enseignement des langues ou la géographie.

Pour l'essentiel, c'est donc sur des initiatives personnelles que des déplacements sont organisés, le plus souvent sur le temps de vacances. Ces déplacements permettent aux enseignants concernés de se plonger dans un contexte linguistique propice au perfectionnement de leur compétence professionnelle ou sur des terrains qui peuvent nourrir leur enseignement d'éléments concrets.

Les jumelages ou accords entre établissements qui peuvent conduire à l'organisation de tels séjours d'études ou de formation à l'étranger demeurent rares et résultent davantage d'initiatives de quelques enseignants ou de quelques chefs d'établissement que de dispositifs volontaristes déployés à une échelle significative.

Compte tenu de l'ampleur des programmes nationaux déjà engagés pour appuyer les enseignements linguistiques, l'organisation d'initiatives nouvelles, sur une impulsion de la Région, devrait porter sur deux axes majeurs.

D'une part, un effort particulier de la collectivité devrait être orienté vers les enseignants de langues vivantes. En soutenant l'organisation d'opérations de mobilité sortante à leur intention, la Région pourrait leur permettre de séjourner dans les pays dont ils enseignent la langue et la civilisation. Elle contribuerait ainsi à l'élargissement des possibilités de perfectionnement qui leur sont offertes et qui demeurent encore restreintes.

D'autre part, cet appui à des programmes de mobilité sortante pourrait également s'appliquer utilement aux enseignants d'autres disciplines pour lesquelles un contact direct avec le terrain permettrait d'apporter aux enseignements un caractère plus vivant et plus actuel. Dans des spécialités telles que la géographie ou l'économie, l'utilité de ce contact direct avec le terrain serait par exemple manifeste.

Ces deux types d'interventions en faveur de la mobilité sortante des enseignants pourraient passer essentiellement par la mise en place de programmes incitatifs encourageant les établissements à nouer des relations de coopération avec leurs homologues étrangers en incluant, dans la gamme des activités envisagées, des échanges systématiques et réguliers d'enseignants franciliens et étrangers.

## **12 – La mobilité des personnels d'enseignement supérieur et de recherche**

La mobilité des enseignants du supérieur et des chercheurs constitue pour sa part une tradition ancienne et une pratique solidement organisée.

Elle bénéficie du cadre offert par les dispositions de nombreuses conventions bilatérales conclues par les universités et les grandes écoles franciliennes avec les établissements étrangers. Ces conventions de coopération prévoient en général, non seulement des échanges d'étudiants, mais également des échanges d'enseignants effectuant des séjours de mobilité à l'étranger et conduisant, dans les établissements d'accueil, des programmes d'enseignement et de recherche.

### **121 – L'organisation de la mobilité “ sortante ” dans l'enseignement supérieur**

L'organisation de *la mobilité sortante* s'appuie sur des dispositions statutaires et financières qui permettent de lui donner une certaine ampleur.

En termes statutaires, les enseignants du supérieur bénéficient de possibilités de délégation ou de congé sabbatique (“ congé pour recherche et conversion thématique ”) qui leur permettent d'être déchargés de service sur des périodes assez longues (six mois ou un an par exemple) pour pouvoir les mettre à profit dans l'organisation d'un projet de mobilité internationale. Quant aux chercheurs, les conditions d'organisation de leur activité professionnelle sont favorables à l'organisation de missions d'enseignement ou de recherche de durée courte ou moyenne.

Sur le plan financier des instruments existent également, même si leur ampleur est parfois jugée insuffisante. D'une part, le financement des structures de recherche et des programmes de recherches comportent généralement des ressources permettant de financer des séjours de travail à l'étranger. D'autre part, des financements spécifiques peuvent être obtenus à des sources diverses, dans le cadre de dispositifs proposés par l'Etat, par les collectivités territoriales, par des fondations privées ou par des programmes communautaires.

### **122 – L'organisation de la mobilité “ entrante ” dans l'enseignement supérieur**

S'agissant de *la mobilité entrante*, les chercheurs et enseignants étrangers qui effectuent un séjour de recherche dans les établissements français



bénéficient à la fois de possibilités de financement qui leur sont assurées dans le pays d'origine et de soutiens financiers qui peuvent leur être proposés sur des ressources fournies par les autorités françaises.

Ainsi, les établissements d'enseignement supérieur peuvent obtenir des supports budgétaires leur permettant d'offrir des mois d'invitation à des enseignants ou chercheurs étrangers visitants. De même, des supports peuvent être réservés pour l'accueil de longue durée d'enseignants et chercheurs étrangers soit sur le potentiel des établissements d'enseignement, soit dans le cadre de dispositifs spécifiques mis en place à l'initiative des organismes de recherche (postes rouges du CNRS par exemple) ou grâce à d'autres financements (par exemple les chaires Blaise Pascal dotées par la Région Île de France et l'Etat). Il faut également souligner que la réglementation applicable aussi bien aux établissements d'enseignement supérieur qu'aux établissements publics scientifiques et technologiques leur permet de recruter, à titre permanent, des enseignants et chercheurs de nationalité étrangère. Bien que la portée de ces dispositions débord largement le thème de la mobilité internationale des personnels, elle y contribue fortement en élargissant les réseaux de contacts scientifiques sur lesquels les établissements peuvent appuyer leur action à l'international.

Dans cette perspective, un effort additionnel pourrait être fourni par la Région dans deux directions.

D'une part, une extension des programmes qui existent déjà pourrait d'abord être envisagée. Ainsi, le dispositif des chaires Blaise Pascal concerne tout au plus cinq chercheurs étrangers de haut niveau par année et pourrait être évidemment élargi. De même, les activités de la Fondation Alfred Kastler basée à Strasbourg pourraient être étendues en Ile de France grâce à la création d'une antenne dans la région.

D'autre part, un financement plus large des projets de recherche proposés par les établissements d'enseignement supérieur ou par les organismes de recherche permettrait non seulement de financer la réalisation des travaux mais aussi de dégager des ressources spécifiques, destinées à assurer l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau. En apportant son soutien à des projets proposés par les établissements, la collectivité territoriale favoriserait l'insertion des formations de recherche franciliennes dans des réseaux de coopération scientifique et académique internationale. Ces interventions pourraient être orientées en fonction de priorités thématiques ou géographiques énoncées par la région Île de France.

Le renforcement des dispositifs spécifiques destinés à organiser l'accueil de chercheurs étrangers produirait des effets favorables non seulement à la stimulation de la recherche francilienne mais aussi à l'amélioration de son positionnement international et à son ancrage dans les réseaux de mobilité et de coopération scientifique.

## **Section 2 – Les autres modalités des échanges éducatifs internationaux**

Outre les formes classiques de coopération internationale représentées par la mobilité des élèves, des étudiants, des enseignants et des chercheurs, de nouvelles modalités d'échanges éducatifs internationaux revêtent une importance croissante. Elles sont liées, pour l'essentiel, à la prestation, dans un cadre marchand ou non, de services éducatifs à haute valeur ajoutée.

### **21 – La stimulation de l'offre d'ingénierie éducative**

Les échanges internationaux d'ingénierie éducative et de services d'éducation constituent désormais un marché de grande ampleur. Ce marché est notamment alimenté par les demandes et les financements émanant de gouvernements étrangers et d'organismes multilatéraux.

Compte tenu de son expertise dans de nombreux domaines éducatifs d'importance majeure, le système français d'enseignement et de recherche devrait occuper une place majeure sur ce marché. Or les parts de marché acquises par les offres françaises demeurent encore notoirement insuffisantes.

La faiblesse de la performance atteinte pour l'instant ne traduit manifestement pas une insuffisance de l'expertise ou son inadaptation aux besoins exprimés par les donneurs d'ordres.

En effet, le système éducatif français dispose d'une expertise de très haute qualité dans de nombreux domaines pour lesquels la région Ile de France bénéficie d'atouts particuliers.

Ce n'est donc pas un défaut d'expertise mais, pour l'essentiel, une approche trop dispersée et insuffisamment professionnelle des appels d'offres émis sur ce marché qui explique la médiocrité des résultats obtenus.

La mise en place d'institutions publiques ou associatives intervenant en qualité d'opérateurs spécialisés dans l'organisation et la mise en forme de réponses à des appels d'offres internationaux a déjà permis de démontrer l'efficacité d'une approche plus professionnelle de ce champ d'activités nouvelles. Mais, les réalisations obtenues sont encore insuffisantes et les quelques opérateurs français qui interviennent dans ce domaine le font surtout dans le cadre de financements assurés par les autorités françaises. Ils restent, pour l'essentiel à l'écart des appels d'offres lancés par les grands organismes multilatéraux (la Banque mondiale, les banques régionales de développement) ou par l'Union Européenne.

Cette faible pénétration du marché des prestations de services éducatifs internationaux et de l'ingénierie éducative est aussi largement imputable à l'absence d'une réelle mobilisation du potentiel de formation, de recherche et d'expertise contenu dans les universités et les grandes écoles. La dispersion des interventions proposées par ces établissements, ainsi que le défaut de mutualisation et de coordination que leurs démarches traduisent nuisent assurément à l'efficacité de leurs propositions. A contrario, les quelques expériences d'approche mutualisées ou de concentration importante de moyens prouvent leur efficacité. Ainsi, la chambre de commerce et d'industrie de Paris est parvenue, grâce à la concentration de ressources qu'elle assure, à réaliser un important courant d'exportation de services éducatifs, participant à la mise en place de plus de trente établissements de formation à l'étranger et à la gestion de plusieurs dizaines d'autres entités éducatives.

Dans ce domaine, l'intervention de la région pourrait être déterminante. La collectivité pourrait en effet conduire un effort d'incitation et de structuration en encourageant les établissements franciliens d'enseignement et de recherche à mutualiser leurs approches du marché international des services d'éducation. Cet effort pourrait conduire les établissements à mobiliser, dans une démarche commune, une partie de leurs ressources logistiques, de leur expertise, de leur potentiel d'enseignement et de recherche dans une approche commerciale du marché des services internationaux. Par ses interventions, la collectivité pourrait aider les établissements à surmonter la dispersion qui constitue son doute une des raisons majeures du handicap persistant dont ils sont affectés sur ce terrain.

## **22 – La stimulation de l'offre de formations innovantes**

La région pourrait également aider les établissements franciliens à surmonter des faiblesses persistantes dont ils sont affectés dans certains domaines appelés à un développement prometteur sur le marché international des services éducatifs. Il s'agit pour l'essentiel des perspectives ouvertes par la formation professionnelle sur des spécialités recherchées, par la formation continue appelée à s'inscrire dans une perspective d'éducation tout au long de la vie et par l'enseignement à distance.

Dans ces différents domaines propices à l'expérimentation de nouvelles pratiques d'enseignement et de formation, les expertises accumulées dans les établissements français sont importantes. Mais elles restent encore trop dispersées.

Ainsi, l'expérience accumulée en matière de *formation continue*, depuis les applications ouvertes par la loi de 1971, a permis de constituer une expertise qui pourrait être aisément mobilisable en réponse aux besoins des entreprises et aux appels d'offres lancés par des organisations internationales.

De même, dans de nombreux *domaines professionnels*, l'expérience du montage de filières, de programmes ou même d'établissements de formation est particulièrement avancée en France et, singulièrement, dans la région. C'est le cas pour de nombreux domaines de l'industrie (aéronautique, automobile, métiers d'art), des services (hôtellerie), de l'artisanat, de l'alimentation par exemple.

Dans le domaine de *l'enseignement à distance*, les expériences conduites par les établissements franciliens sont moins avancées. Elles ont donné lieu à trop peu d'applications en grandeur réelle sur des dispositifs de grande envergure pour que leur offre soit crédible et compétitive à l'échelle internationale.

Un soutien déterminé de la région au montage de projets structurants pourrait permettre de renforcer la capacité d'offre de l'appareil éducatif francilien et de le faire parvenir à des performances enfin satisfaisantes sur le marché international.

# **DEUXIEME PARTIE – POUR UN RENFORCEMENT DE LA CAPACITE D’ACTION A L’INTERNATIONAL DES ETABLISSEMENTS FRANCILIENS D’ENSEIGNEMENT**

## **Chapitre 3 – Un potentiel de formation important mais peu lisible et dispersé**

L'analyse du potentiel de formation et de recherche des établissements franciliens d'enseignement conduit à souligner l'ampleur de leurs ressources éducatives et leurs capacités de rayonnement international.

Ce potentiel est marqué en effet par une remarquable concentration d'institutions ou de programmes couvrant tous les champs de la science, de la technologie et des humanités à tous les niveaux des filières éducatives. En outre, la présence d'équipes de recherche, au plus haut niveau international, soutient également une offre de formation particulièrement attractive dans des domaines d'excellence scientifique ou technologique pour lesquels la France dispose d'une compétence reconnue.

Malgré ces forces indéniables et de brillantes réalisations à l'international, l'appareil francilien de formation ne parvient sans doute pas à capitaliser tous ses atouts à cause de certaines faiblesses qu'il importe d'identifier et de traiter.

Ces faiblesses concernent tout d'abord le défaut de lisibilité à l'international de l'offre proposée par les établissements franciliens de formation. Bien que ce handicap soit en partie lié à des caractères structurels communs à l'ensemble du système éducatif français, il comporte également des composantes régionales qui appellent un diagnostic et des efforts de correction pertinents au niveau de l'Ile de France (section 1).

Un deuxième handicap a trait à l'insuffisante capacité des structures qui contribuent à l'accueil des enseignants, chercheurs, élèves et étudiants étrangers

dans les domaines logistiques et administratifs et dans la prestation de services associés à la mobilité internationale (Section 2).

L'impact de certaines limites quantitatives est aggravé par une dispersion des ressources et par une coordination insuffisante entre institutions et acteurs dont le nombre même exige pourtant un effort accru de coopération (Section 3).

Enfin, les autorités de tutelle ne font pas appel, avec une détermination suffisante, aux outils d'incitation qui permettraient de mobiliser plus efficacement les établissements franciliens d'enseignement pour les encourager à accroître leur rayonnement international et pour les soutenir dans les initiatives qu'ils engagent déjà.

## **Section 1 – Une offre de formation de haute qualité trop peu lisible à l'international ?**

### **11 - Une forte concentration d'établissements d'enseignement et de recherche de haute qualité**

Les établissements d'enseignement franciliens assurent largement une mission d'accueil des élèves et des étudiants étrangers. L'importance de cette contribution à la mobilité internationale est évidemment liée à la densité des ressources de formation et de recherche que la Région continue de concentrer malgré les politiques volontaristes de transfert de potentiel et d'activités au bénéfice des autres régions françaises.

#### **111 – L'importance du potentiel de formation concentré en Ile de France**

Comme le souligne le document du contrat de plan État région pour 2000 - 2006, “ avec 1/5 de la population française et 1/4 du PIB, l'Ile de France occupe une place de premier rang comme troisième région économique (du monde) après New York et Tokyo ”.

La densité du potentiel de formation concentré dans la région est à la mesure de l'importance de sa population et de sa contribution à la production intérieure. Cependant, la concentration de ressources pédagogiques et scientifiques qu'elle regroupe apparaît d'une densité remarquable.

Cette concentration est particulièrement marquée dans les domaines de formation du plus haut niveau.

*Pour l'enseignement primaire et secondaire*, l'Île de France avec ses 2.314.800 élèves compte une population scolaire qui représente 19,16% de l'effectif scolarisé en France métropolitaine et qui apparaît en rapport étroit avec son poids démographique dans le pays. Mais, la densité du réseau de ses 470 lycées et de ses très nombreuses écoles professionnelles donne à la région la capacité de répondre à une gamme universelle de besoins en formation scolaire.

*Quant à l'enseignement supérieur*, l'Île de France regroupe 24 % des universités françaises (27 % des effectifs étudiants), 31 % des écoles d'ingénieurs extérieures aux universités, 25 % des classes préparatoires aux grandes écoles (31,2 % des effectifs) et 22 % des écoles de commerce (34,3 % des effectifs).

On peut certes y relever une faiblesse relative de la représentation des filières à orientation technologique. Ainsi, la région ne regroupe que 16 % des IUT (15 % des effectifs) et 17 % des sections de techniciens supérieurs (18 % des effectifs). Mais, même dans ces domaines où les effectifs en formation apparaissent légèrement inférieurs à la part de la population francilienne dans la population nationale, l'étendue du réseau d'établissements permet encore à la région de proposer une offre d'une grande densité.

Couvrant l'ensemble des spécialités dans le domaine des sciences, des technologies et des humanités, l'appareil de formation francilien exerce un indiscutable pouvoir d'attraction perceptible tant au niveau national qu'au niveau international.

**Tableau 12 - La diversité des types des établissements d'enseignement supérieur en Île de France (nombre d'établissements en 1999 - 2000)**

Type d'établissement	En Ile de France		En France métropolitaine	Total Général*
	Nombre (I)	% (I)/(II)	Nombre (II)	Nombre (III)
Universités Hors IUT **	21	24%	89	91
IUT	16	16%	101	103
Ecoles d'ingénieurs dépendant d'une Université	6	6%	95	95
IUFM	3	12%	26	28
Sections de Techniciens Supérieurs (STS)	327	17%	1966	2015
Classes Préparatoires aux grandes écoles	123	25%	494	502
Ecoles d'ingénieurs extérieures aux universités	45	31%	145	145
Ecoles de commerce, gestion et vente	48	22%	221	224
Autres***	273	26%	1036	1045

\* France métropolitaine + DOM

\*\*Sont assimilés à des universités les établissements franciliens suivants : Institut d'Etudes politiques (IEP), Institut National des langues et civilisations orientales (INALCO), Institut de physique du globe de paris (IPGP), Observatoire de Paris.

\*\*\*Cet ensemble englobe notamment les écoles d'architecture, les écoles supérieures artistiques et culturelles, les écoles paramédicales extérieures aux universités, les écoles préparant aux fonctions sociales, les écoles de journalisme, les écoles juridiques et administratives ainsi que les écoles vétérinaires.

Source : DPD, " Repères et références statistiques 2000 "



**Tableau 13 - Les effectifs étudiants par type d'établissement d'enseignement supérieur**

Type d'établissement	Académies			Total Ile de France	% du total général	Total général
	Paris	Créteil	Versailles			
	Effectifs	Effectifs	Effectifs			
Universités Hors IUT	194 604	69 690	82 492	346 786	27,1%	1 281 529
IUT	2 283	7 113	8 110	17 506	15,0%	117 022
IUFM	6 180	5 012	6 441	17 633	22,0%	80 120
Sections de Techniciens Supérieurs (STS)	18 418	11 451	13 075	42 944	18,1%	236 764
Classes Préparatoires aux grandes écoles	14 432	2 690	6 709	23 831	31,2%	76 500
Ecoles d'ingénieurs	8 903	2 526	8 279	19 708	23,0%	85 751
Ecoles de commerce, gestion et vente	11 426	1 116	6 680	19 222	34,3%	56 070
Autres	45 146	11 726	11 662	68 534	36,0%	190 403
<b>Ensemble</b>	<b>301 392</b>	<b>111 324</b>	<b>143 448</b>	<b>556 164</b>	<b>26,2%</b>	<b>2 124 159</b>

Source : DPD, " Repères et références statistiques 2000 "

## **112 – L'importance de l'encadrement pédagogique en Ile de France**

L'importance du potentiel de formation proposé par la région se mesure non seulement par la densité du réseau de ses établissements d'enseignement, aux différents niveaux et dans les différentes spécialités, mais également par l'importance des ressources d'encadrement pédagogique qu'elle regroupe. À cet égard, la concentration des personnels d'enseignement supérieur et de recherche excède largement le poids relatif de l'Île de France dans la population française. Dans les enseignements scolaires, l'encadrement pédagogique apparaît

strictement à la mesure du poids démographique de l'Île de France avec 19 à 20 % du potentiel national. Mais le région qui regroupe près de 130.000 enseignants présente, en termes absolus, un très important potentiel d'offre de formation

**Tableau 14 - Effectif des enseignants  
dans les établissements scolaires  
1999-2000**

Académies	Premier degré	second degré
Paris	7 707	11 691
Créteil	23 686	25 889
Versailles	29 681	32 600
Ensemble Ile de France	61 074	70 180
Ensemble France Métropolitaine	302 676	367 025
Part de l'Ile de France (%)	20%	19%

Source : DPD, " Repères et références statistiques 2000 "

### **113 – L'effort de professionnalisation dans l'enseignement francilien**

L'analyse du potentiel de formation et de recherche des établissements franciliens d'enseignement supérieur et d'enseignement professionnel conduit à souligner leurs capacités de rayonnement dans des domaines d'excellence qui traduisent à la fois la densité de leurs compétences scientifiques et une avance technologique ou professionnelle reconnue dans de multiples domaines d'activité.

Outre la remarquable densité de l'offre proposée dans les domaines de pointe de la santé, de l'ingénierie, des technologies de la communication ou des transports, des formations d'excellence sont également proposées dans des activités plus traditionnelles mais qui ont donné lieu à l'accumulation d'un savoir-faire bénéficiant d'une reconnaissance internationale. Dans des spécialités de l'agroalimentaire, du luxe, de la cosmétique ou des métiers d'art l'Ile de France bénéficie d'un potentiel économique de haute compétitivité que soutient le développement d'une offre de formation initiale ou continue de grande qualité. En outre, compte tenu de l'importance des activités tertiaires dans la structure de l'appareil productif francilien, il n'est pas surprenant que la

région concentre un très important potentiel de formation dans des spécialités relatives aux services à forte valeur ajoutée et qui concernent aussi bien les services financiers, le commerce, la gestion ou la vente que l'hôtellerie, la restauration ou les métiers relatifs à l'action culturelle.

La densité de cette offre est traduite aussi bien par l'importante concentration des filières de haut niveau proposées par les universités à orientation scientifique, par les écoles d'ingénieurs et par les instituts universitaires de technologie que par l'offre proposée par les écoles de commerce ou par les départements tertiaires des universités (notamment dans les filières de maîtrises spécialisées, de diplômes d'études supérieures spécialisées et d'instituts universitaires professionnalisés), par les IUT ou par certains centres de formations par l'apprentissage qui, à l'instar du CFA de la Bonne Graine, réussissent à conduire une vigoureuse action à l'international .

L'ampleur de l'offre proposée par l'enseignement francilien en matière de formation professionnelle initiale affecte ainsi l'ensemble des filières scientifiques ou technologiques à orientation industrielle ou à orientation tertiaire. Mais elle a également connu de remarquables développements dans les dernières années grâce à l'expansion des nouvelles formes d'apprentissage et des activités de formation continue.

Dans le cas de l'apprentissage, les effectifs franciliens apparaissent globalement sous-pondérés compte tenu du poids relatif de la population de la région. Cette dernière compte en effet 16 % environ du nombre total des apprentis en France métropolitaine. Toutefois, les effectifs d'apprentis regroupés en Île de France traduisent une très forte concentration au niveau III (33 % du total national), au niveau II (49 %) et au niveau I (42 %). C'est donc au niveau des formations les plus qualifiées, les formations de techniciens supérieurs et de cadres, que la région Île de France semble avoir fait preuve d'un dynamisme particulier en matière de développement de l'apprentissage.

**Tableau 15 - Le développement de l'apprentissage  
en Ile de France (1998-1999)**

<b>Nombre d'apprentis au</b>	<b>Total France métropolitaine (I)</b>	<b>Total Ile de France (II)</b>	<b>Part de l'Ile de France (II)/(I)</b>
Niveau V	227 888	31 023	13,6%
Niveau IV	55 300	8 416	15,2%
Niveau III	25 382	8 291	32,7%
Niveau II	7 114	3 468	48,7%
Niveau I	4 380	1 838	42,0%
Total général 1998-1999	320 064	53 036	16,6%
Total général (données provisoires) 1999-2000	355 481	56 118	15,8%

Source : DPD, “ Repères et références statistiques 2000 ”

**Tableau 16 - Le développement de la formation continue en Ile de France dans les établissements publics du second degré (1998)**

Nombre d'heures-stagiaires	Total France métropolitaine (I)	Académie de			Total Ile de France (II)	Part de L'Ile de France (II)/(I)
		Paris	Créteil	Versailles		
H-S financées par les entreprises ou les individus	24 263	1 667	1 753	1 710	5 130	21,1%
H-S financées sur fonds publics	71 778	1 482	3 427	2 242	7 151	10,0%
Dont HS financées par les collectivités	30 285	1 259	2 427	1 537	5 223	17,2%
Total général 1998-1999	71 778	3 149	5 180	3 952	12 281	17,1%

Source : DPD, " Repères et références statistiques 2000 "

#### **114 – L’attrait persistant du potentiel de recherche francilien**

Enfin, même dans un rapport consacré à l'offre francilienne de formation, on ne saurait omettre de souligner l'atout majeur que représente le très important potentiel de recherche scientifique et technologique regroupé dans la région pour l'enrichissement de son offre de formation dans les domaines les plus avancés.

A l'occasion de la préparation du rapport sur " la Recherche en Ile de France " présenté le 12 février 1998 par M. José Ezratty, la commission de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche du Conseil économique et social de la région Ile de France formulait une série d'observations et de recommandations utiles pour la compréhension du lien entre l'évolution du potentiel scientifique de la région et le positionnement international de ses établissements d'enseignement.

Ainsi que le rapport de M. Ezratty le soulignait, la région Ile de France a subi une très forte contraction de sa part relative dans l'effort national consacré à la recherche et au développement. Sa part dans la dépense intérieure de recherche-développement a décliné de 52,2% en 1992 à environ 45 % en 1998. Cette réduction est notamment marquée dans le domaine de la recherche universitaire pour laquelle l'Île de France ne représente plus que 31% environ de la dépense intérieure en France métropolitaine.

De même, les effectifs de chercheurs et d'autres personnels de recherche dans les universités et les établissements publics scientifiques et technologiques ont connu une très forte contraction. Comme le souligne la récente étude de l'IAURIF (Institut d'urbanisme et d'aménagement de la région d'Ile de France) intitulée "*L'Île de France, un pôle mondial de recherche*" (mai 2001) :

“ Première région scientifique française, l'Ile de France a connu au cours de ces dernières années un effritement de sa position dans la recherche nationale, qui s'est matérialisé principalement par des politiques de l'Etat pour le rééquilibrage des effectifs des chercheurs en faveur de la province, un ralentissement des investissements de l'Etat dans les grands équipements scientifiques franciliens, voire par des délocalisations de laboratoires. Ces politiques ont eu pour effet de réduire le poids de l'Île de France en France puisque aujourd'hui cette région ne représente plus que 39,3 % des effectifs nationaux de la recherche publique en 1998 contre plus de 50 % dix ans auparavant.

Alors que cette politique volontariste d'affaiblissement de l'Île de France tend à s'atténuer, la région se trouve confrontée à un défi démographique de taille. Alors que les équipes franciliennes de recherche publique seront vieillissantes (l'âge moyen des chercheurs est de 40 ans à l'université, 45 ans au CNRS et 41 ans à l'INRIA), la pyramide des âges des organismes, très déséquilibrée, empêche durablement le recrutement de jeunes chercheurs et le renouvellement des équipes. ”

#### Age moyen des chercheurs franciliens (année 1996)

	Île de France	autres régions
CNRS	47,5 ans	44, 8 ans
Enseignement supérieur	48,9 ans	47, 2 ans
INRIA	41,5 ans	37,5 ans

Malgré la contraction observée, il n'en demeure pas moins que le potentiel associé à la forte concentration du personnel scientifique et des dépenses de recherche développement confère à la région une remarquable capacité de renouvellement des connaissances et d'innovation. Grâce à la diffusion et aux applications de la recherche, ce potentiel irrigue les activités de formation au plus haut niveau scientifique et technologique. Sa densité continue

donc à constituer un remarquable atout pour le rayonnement national et international de l'offre francilienne de formation.

Comme le souligne également l'étude citée de l'IAURIF,

“ Ce rayonnement international de l'Île de France peut-être illustré à partir de l'analyse des publications scientifiques (hors sciences humaines et sociales). En 1998, les chercheurs franciliens ont signé 38% des publications scientifiques françaises et 5,8% de celles des quinze pays de l'Union Européenne... À l'échelle mondiale, l'Île de France est également un pôle scientifique majeur qui représente en 1998 2% des publications scientifiques mondiales. ”

En fin de compte, trois observations justifient un optimisme raisonné quant aux perspectives de rayonnement scientifique qui s'offrent à la région capitale.

D'une part, l'attrait scientifique international de la région demeure puissant comme le montre sa participation toujours dynamique à la mobilité internationale des chercheurs :

“ Du fait de sa forte notoriété scientifique et de l'attrait de la ville de Paris, l'Île de France est un pôle important d'accueil des chercheurs étrangers en France. Ainsi, (...) le CNRS en Île de France a accueilli 38% des chercheurs étrangers qui étaient venus en France dans cet organisme en 1997. Les principaux atouts de l'Île de France résident dans la qualité du séjour scientifique dans la région, la qualité de la vie, les aides disponibles, la présence de lycées internationaux.... À l'inverse, l'absence d'une antenne régionale de la fondation nationale Alfred Kastler de l'Académie des sciences, le vieillissement des installations de certains laboratoires de recherche, le nombre insuffisant de logements adaptés au séjour de chercheurs étrangers et le manque d'associations locales d'aide aux familles sont autant de facteurs qui handicapent la région. ” (IAURIF).

D'autre part, les politiques volontaristes tendant au rééquilibrage territorial de l'appareil de recherche au niveau national devraient être orientées désormais dans un sens qui préserve davantage le potentiel établi en Île de France tout en poursuivant les politiques de renforcement engagées au bénéfice d'autres régions. La prise en compte du fait que la compétition scientifique et technologique de demain ne se joue pas entre la région Île de France et les autres régions françaises mais entre les pôles d'excellence scientifiques français et ceux des grandes métropoles universitaires européennes, nord-américaines ou

asiatiques a permis de confirmer la nécessité de conserver sa puissance au potentiel scientifique et technologique francilien, tant en matière de ressources humaines qu'en matière de grands équipements de recherche.

En effet, “ Cette forte concentration (des ressources allouées à la recherche en Ile de France), souvent critiquée en France, est en fait nettement inférieure à celle de la Californie ou de la région de Tokyo. Par contre, elle est proche de celles du Bade Wurtemberg, de la région économique de Londres ou de l'Etat de New York. (...) ”

“ Face à la mondialisation de la science et à la concurrence des pôles internationaux, la concentration des personnes et des équipements scientifiques est un atout essentiel. Elle permet d'atteindre des masses critiques dans des domaines scientifiques variés, ce qui permet à la région et à la France de jouer un rôle international de premier ordre. (...) ” (IAURIF).

Enfin, si les politiques publiques ont récemment joué dans le sens d'une contraction des effectifs et des ressources affectés à la recherche-développement assurée sur financements publics en Île de France, il faut néanmoins observer que l'effort de recherche des entreprises est resté fortement ancré dans la région capitale. La pratique des entreprises confirme ainsi la nécessité de maintenir l'ampleur du potentiel scientifique et technologique de la région au service des secteurs les plus dynamiques et les plus compétitifs de l'appareil productif français.

**Tableau 17 - La Recherche-Développement en Ile de France (1998)**

<b>Dépense intérieure de Recherche-Développement (hors défense)</b>	<b>Dépense Totale (Millions F)</b>	<b>Dont Entreprises</b>	<b>Dont Administrations</b>
Ile de France	82 015	55 661	26 354
Total France Métropolitaine	180 067	115 839	65 028
Part de l'Ile de France	45,5%	48,1%	40,5%

Source : DPD, “ Repères et références statistiques 2000 ”



<b>Effectifs totaux des personnels de Recherche-Développement (hors défense)</b>	<b>Effectif Total (Equivalent temps plein)</b>	<b>Dont Entreprises</b>	<b>Dont Administrations</b>
Ile de France	126 696	75 699	50 997
Total France Métropolitaine	303 541	168 119	135 422
Part de l'Ile de France	41,7%	45,0%	37,7%

Source : DPD, “ Repères et références statistiques 2000 ”

<b>Effectifs des chercheurs affectés à la Recherche-Développement (hors défense)</b>	<b>Effectif (Equivalent temps plein)</b>	<b>Dont Entreprises</b>	<b>Dont Administrations</b>
Ile de France	65 286	35 887	29 399
Total France Métropolitaine	155 003	72 847	82 156
Part de l'Ile de France	42,1%	49,3%	35,8%

Source : DPD, “ Repères et références statistiques 2000 ”

## **12 - L'insuffisante lisibilité internationale des programmes et des filières de formation**

Malgré la densité, voire la puissance, de l'appareil de formation concentré en Île de France, plusieurs caractères structurels l'empêchent de tirer parti de tous ses atouts en matière de rayonnement international.

Si ces caractères affectent l'ensemble des établissements d'enseignement en général, c'est surtout au niveau de l'enseignement supérieur confronté à la compétition exercée par les systèmes universitaires étrangers que les difficultés sont évidemment les plus sensibles.

Certains de ces handicaps structurels relèvent d'une donne nationale. Ils ont trait à l'insuffisante lisibilité d'une offre française de formation caractérisée par :

- un système dual dans lequel la coexistence d'institutions universitaires traditionnelles et d'un système de grandes écoles indépendantes des universités n'est pas toujours compris à l'étranger ;
- une gamme de filières et de diplômes particulièrement complexes, découpés de façon atypique par rapport aux standards internationaux et qui ne favorisent pas la mobilité entrante ou sortante.

Si ces handicaps structurels sont communs à tous les établissements français d'enseignement supérieur, les problèmes de lisibilité sont amplifiés au niveau de la région Île de France du fait même du nombre et de la diversité des établissements qui y sont représentés et de la profusion de son offre de formation supérieure.

Par ailleurs, outre ces caractères qui tiennent aux structures nationales, la donne régionale comporte également des handicaps spécifiques. À cet égard, la difficulté majeure apparaît comme la contrepartie de la densité et de la richesse mêmes de l'appareil francilien de formation et de recherche. Regroupant plusieurs centaines d'institutions de formation supérieure, la région Île de France connaît une difficulté particulière pour établir une coordination entre ces multiples entités profondément attachées à leur autonomie et qui, du fait de leur nombre même, rencontrent des difficultés particulières pour fonctionner en réseau et pour établir des coordinations efficaces.

### **13 - L'insuffisante structuration des réseaux de coopération entre établissements en matière d'action internationale**

La comparaison entre l'Île de France et les régions françaises les plus dynamiques en matière d'action universitaire internationale révèle un retard préoccupant dans la structuration et la mise en réseau des démarches destinées à soutenir l'action internationale des établissements.

Dans plusieurs régions françaises, des conférences régionales permettent de regrouper les efforts de tous les établissements d'enseignement supérieur (ou au moins des plus actifs) pour promouvoir des actions de rayonnement international conduites en commun. En outre, l'appui des collectivités territoriales apporte à ces regroupements une impulsion particulièrement efficace.

Malgré leur prestige, les établissements franciliens présentent une telle diversité de structures, de spécialités disciplinaires voire de cultures scientifiques et technologiques que leur coordination apparaît infiniment plus

complexe. Certes, des efforts de regroupement sont apparus avec la constitution d'une conférence régionale des universités franciliennes, d'un groupement des universités parisiennes ou d'un groupe fédérant neuf écoles d'ingénieurs (Paris-Tech). De même, certaines institutions telles que les chambres consulaires ont joué un rôle actif pour la mise en réseau des établissements qui leur sont rattachés. Mais l'ensemble de ces efforts ne paraît pas encore avoir atteint l'ampleur et l'efficacité qui seraient nécessaires compte tenu du potentiel de la région et des défis concurrentiels auxquels elle est confrontée. C'est la raison pour laquelle la constitution de réseaux d'établissements couvrant largement la diversité des structures institutionnelles et des champs scientifiques apparaît comme un impératif absolu. À cet égard, le rôle des collectivités et, singulièrement, celui de la Région pourraient apparaître décisifs pour que soit engagé un véritable effort de structuration de l'appareil francilien de formation supérieure et pour sa promotion à l'international.

## **Section 2 – La faiblesse des structures d'accueil**

### **21 – La faiblesse des structures d'hébergement**

La faiblesse des structures proposées par l'enseignement supérieur français pour l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers constitue un des handicaps généralement reconnus en matière de promotion de son offre à l'international.

En région Île de France, cette faiblesse est particulièrement criante et se trouve aujourd'hui largement reconnue tant par les responsables des établissements que par les autorités publiques nationales et territoriales.

La difficulté la plus grande concerne les structures d'hébergement proposées aux élèves, étudiants, enseignants et chercheurs étrangers. Dans une région marquée par une pénurie relative de l'offre de logements de qualité pour les étudiants franciliens eux-mêmes, les difficultés rencontrées par les personnes étrangères en mobilité universitaire semblent plus vives encore. La pénurie des ressources d'hébergement proposées aux étudiants fournit à cet égard une illustration saisissante. A une population étudiante que les évaluations les plus extensives permettent d'établir à près de 550.000 jeunes, les résidences universitaires proposent une offre potentielle qui se limite à environ 20.000 places. Et encore la gestion de ce potentiel est-elle grevée par des contraintes qui ne permettent pas une répartition ouverte de l'offre. Une part significative des ressources d'hébergement est en effet gérée par des institutions qui sont tenues de réserver les places dont elles disposent à certaines catégories

d'étudiants. C'est notamment le cas pour les résidences attachées à des écoles et qui sont réservées à leurs élèves. Le parc disponible pour les étudiants qui ne peuvent bénéficier de résidences à accès restreint s'en trouve d'autant plus limité et si ce handicap affecte les étudiants franciliens, il obère plus encore les possibilités d'accueil des étudiants étrangers en mobilité entrante.

Malgré l'exploration utile des possibilités offertes par les investissements privés en matière de logement étudiant et la mobilisation des ressources des offices d'HLM, un effort spécifique de développement des résidences pour étudiants et pour enseignants ou chercheurs étrangers correspond aujourd'hui à un impératif absolu - et du reste largement reconnu. L'évaluation précise des besoins en hébergement destinés tant aux étudiants franciliens qu'aux étudiants étrangers rencontre quelques difficultés. Mais ces difficultés ne sauraient conduire à sous-estimer cette priorité. Les évaluations reprises par le rapport établi par Marie-Paule Roumieux au nom de la commission de l'habitat et du cadre de vie du Conseil économique et social de la région Ile de France fait apparaître des évaluations qui oscillent entre 20.000 et 125.000 places. Quant au CROUS, il estime pour sa part à 50.000 le niveau des besoins en chambres en résidence universitaire.

Compte tenu de l'ampleur de ces besoins qui concernent aussi bien les étudiants franciliens que les étudiants étrangers en mobilité, le Contrat de Plan Etat-Région pour 2001-2006 a prévu un programme de construction de 6000 chambres en résidence universitaire. Il est à redouter que l'ampleur de ce programme ne soit à la mesure ni des ambitions affichées par l'Etat et par les collectivités en matière d'amélioration de la vie étudiante, ni à la mesure des priorités avancées en matière d'amélioration des conditions d'accueil des étudiants, élèves, enseignants et chercheurs étrangers.

## **22 – La faiblesse des structures d'accueil, de promotion et d'orientation**

Enfin, au-delà des difficultés d'hébergement, la région Île de France connaît des difficultés propres en matière d'accueil, d'information ou d'orientation des étudiants étrangers et, de façon générale, en matière de promotion de l'offre de formation de ses établissements.

Ces difficultés comportent une fois encore une dimension nationale. Néanmoins, la région connaît des difficultés particulières compte tenu du retard apporté à la structuration de l'action internationale de ses établissements et de l'insuffisance des formes d'actions mutualisées à l'international.

À cet égard, l'expérience des *pôles universitaires européens* mis en place dans plusieurs régions françaises montre l'efficacité d'une mutualisation de certaines des missions liées à l'action universitaire à l'international. Créées dans plusieurs métropoles universitaires françaises (Lille, Strasbourg, Grenoble, Bordeaux, Montpellier, Nancy, Toulouse...), ces structures de coopération coordonnent les interventions des établissements d'un même site à l'international. Dans les domaines de la promotion et de la participation à des manifestations à l'étranger, du recrutement des étudiants étrangers, de l'appui aux démarches administratives des étudiants ou chercheurs accueillis, de l'aide à la recherche de solutions d'hébergement, de telles structures manifestent une évidente utilité. Même si des formes de coordination peuvent y être mentionnées, il n'existe pas en Île de France de structure équivalente à celle des pôles universitaires européens, couvrant un large champ d'interventions à l'international pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Même si le nombre et la diversité des institutions franciliennes d'enseignement supérieur rendent particulièrement difficile un effort de coordination, à l'échelle régionale, de leur action internationale, on doit souligner le retard préoccupant accumulé, dans ce domaine, par la région capitale.

Bien sûr, des formes efficaces de mutualisation sont par ailleurs assurées, en Ile de France comme dans les autres régions, grâce aux interventions d'organismes tels qu'Egide, le CNOUS (Centre national des œuvres universitaires et scolaires) ou EduFrance. Mais elles concernent principalement des étudiants qui bénéficient d'une mobilité institutionnelle permettant leur prise en charge cohérente par ces organismes. Pour les autres étudiants, ils peuvent avoir recours à des structures d'accueil qui existent quelquefois au niveau des établissements. Mais beaucoup d'établissements ne sont pas en mesure d'offrir une telle prestation dans des conditions de continuité et de professionnalisme satisfaisante. En outre, les CROUS (Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires) continuent de jouer un rôle actif de guichet ouvert aux étudiants étrangers en mobilité individuelle. Mais cette mission s'ajoute à l'ensemble des autres services que les CROUS doivent assumer au bénéfice de l'ensemble des étudiants, tant franciliens qu'étrangers. La mise en place ou l'extension et le renforcement de structures d'accueil efficaces au niveau des établissements ou à un niveau mutualisé continue donc de s'imposer.

### **Section 3 – La faiblesse des instruments institutionnels et financiers d’incitation à l’ouverture internationale**

Comme l'ensemble des établissements français d'enseignement supérieur, les universités et les écoles franciliennes bénéficient d'un ensemble d'incitations publiques au développement de leur action à l'international.

Divers dispositifs nationaux ou communautaires existent pour appuyer les programmes de mobilité internationale ou les programmes de coopération scientifique internationale. Mais, pendant de longues années, l'action internationale est apparue comme une extension qualitative certes souhaitable, mais relevant d'une urgence moins impérieuse que l'accueil d'effectifs étudiants en expansion continue. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des appuis au développement de l'action à l'international ne semble pas à la mesure du potentiel de rayonnement scientifique et pédagogique de l'enseignement français.

Plusieurs régions françaises ont compris, depuis de longues années, les enjeux associés au rayonnement international de leurs établissements d'enseignement et notamment d'enseignement supérieur. Ils ont été ainsi conduits à mettre place des dispositifs spécifiques de soutien aux actions à l'international et aux projets de coopération universitaire.

Ces interventions comportent, le plus souvent, trois ensemble de dispositifs :

- des programmes de bourses ou des compléments de bourses de mobilité destinées à favoriser des séjours à l'étranger pour des étudiants de la région ;
- des programmes de bourses permettant l'accueil d'étudiants ou de chercheurs étrangers invités dans les établissements de la région, notamment dans le cadre de programmes doctoraux ou post-doctoraux ;
- des programmes d'appui aux projets de coopération inter-universitaire conclus à l'initiative des établissements de la région ou avec la participation de ces derniers.

La région Île de France a accompagné ce mouvement depuis plusieurs années en mettant en place des formes d'appui à la mobilité destinées

principalement aux stagiaires de formation professionnelle et aux apprentis. En outre, elle a apporté des soutiens spécifiques à certains projets de coopération internationale proposés par les établissements.

Il est clair cependant que ces actions restent limitées dans leur champ d'application et ne sont pas encore à la mesure des enjeux liés au rayonnement international de l'enseignement francilien.

C'est la raison pour laquelle il faut reconnaître l'importance des engagements récemment pris par la collectivité en matière de soutien à l'action des établissements d'enseignement à l'international.

En premier lieu, la mise en place à compter de l'année 2000 d'un programme d'aide à la mobilité des étudiants doté d'une enveloppe initiale de 5 millions et qui portée dès les années suivantes à 7 millions constitue une novation significative. Ce programme encore limité dans son enveloppe budgétaire et dans le choix de ses bénéficiaires est évidemment appelé à connaître une extension ultérieure. Mais il représente une avancée significative

Au-delà, la mise en place d'une politique systématique d'appui à la mobilité internationale devrait s'inscrire dans le cadre d'une stratégie de soutien à l'action internationale des établissements d'enseignement.

Les engagements pris par la Région dans le cadre du contrat de plan Etat-Région en matière de soutien à la construction de capacités nouvelles d'hébergement et de ressources documentaires constituent également une avancée susceptible de bénéficier aussi bien aux étudiants franciliens qu'à l'accueil des étudiants étrangers en mobilité. Cependant, le programme ne prévoit que la création de 6000 places nouvelles dans le cadre du contrat à venir. Il est probable que l'ampleur de ces projets ne sera pas à la mesure des besoins reconnus.

Enfin, la mise en place d'une véritable politique cohérente de soutien à l'action internationale des établissements franciliens d'enseignement ne semble pas encore avoir donné lieu à la formulation d'un projet d'ensemble. Elle correspond cependant à une nécessité dont les établissements d'autres régions françaises ont pu déjà mesurer l'impact et la fécondité. Bien sûr, il demeure clair que l'incitation au développement international des établissements d'enseignement continue de relever largement d'une responsabilité de l'Etat ou d'autres financeurs. Mais la Région ne saurait se désintéresser des enjeux de développement économique et social du territoire liés au rayonnement

international de son appareil de formation. C'est la raison pour laquelle l'élaboration d'une véritable politique d'appui au rayonnement international de ses établissements par la Région constitue probablement un impératif incontournable à moyen terme.



## **Chapitre 4 – Recommandations**

### **Introduction - Formuler une politique cohérente de soutien au rayonnement international de l'enseignement francilien**

Compte tenu des enjeux du rayonnement international de l'enseignement francilien pour le développement économique et social de la Région, la collectivité territoriale devrait formuler une politique explicite et cohérente allant dans le sens d'une valorisation de son potentiel de formation et de recherche.

Une telle politique devrait comporter les éléments suivants :

- l'énoncé d'objectifs et de programmes prioritaires ;
- des instruments d'information permettant d'assurer, en continu, un bilan actualisé des réalisations et un diagnostic des forces et des faiblesses de l'appareil régional de formation en matière internationale ;
- des instruments d'intervention permettant d'engager les ressources de la Région selon des programmes cohérents avec ses projets de développement international
- un dispositif d'évaluation permettant d'apprécier la pertinence et l'efficacité des interventions de la Région ainsi que la contribution des différents acteurs à la réalisation de sa politique de rayonnement international
- des modalités appropriées de mobilisation des acteurs qui contribuent ou qui sont susceptibles de contribuer au renforcement du rayonnement international de la région et de l'appareil francilien de formation.

## **Section 1 – Formuler des objectifs et des projets prioritaires pour la politique de la Région en faveur du rayonnement international de l'enseignement francilien**

### **11 – La nécessité d'une politique régionale de soutien au rayonnement international de l'appareil éducatif francilien**

L'absence de formulation d'une politique cohérente, volontariste et offensive de soutien au positionnement international de l'enseignement francilien prive la Région d'une partie des possibilités qu'offre ce potentiel de rayonnement en matière :

- d'accompagnement des projets de développement économique et social, d'aménagement de l'espace et des infrastructures ;
- d'entretien et de développement de la qualification de la population active de la région dans des domaines et sur des spécialités porteuses d'avenir ;
- d'attraction d'activités nouvelles et d'investisseurs étrangers ;
- de possibilités de transferts de technologies et de valorisation du patrimoine immatériel, scientifique, culturel et artistique de la région

Sur tous ces plans, l'activité spontanée des acteurs permet certes de développer des réalisations considérables. Mais, compte tenu de la diversité de leurs statuts, de leurs missions, de leur espace de référence, rien n'assure que les projets de ces différents acteurs convergeront pour favoriser les conditions d'un développement durable de la région.

Ainsi, les acteurs économiques se situent surtout par rapport à un espace national ou international, ce qui peut les conduire à remettre en cause leur insertion sur le territoire régional comme le montrent les nombreux cas de délocalisation interrégionale ou internationale. De même, certaines universités ou grandes écoles peuvent chercher à jouer leur carte propre dans des réseaux internationaux plutôt qu'à contribuer au renforcement des réseaux de coopération régionaux ou à promouvoir des projets en prise sur le développement du territoire.

C'est pourquoi la Région demeure sans doute l'acteur le mieux placé, par ses choix d'objectifs et par ses instruments d'intervention, pour orienter l'ensemble des efforts de ces acteurs dans une direction convergente, cohérente avec les perspectives de développement durable de l'espace francilien.

## **12 - Les objectifs majeurs d'une politique de soutien au rayonnement international de l'enseignement francilien**

De façon générale, une telle politique devrait être orientée vers le soutien à l'ouverture internationale des établissements, de leurs programmes, de leurs personnels et de leurs usagers

### **121 - Pour les établissements primaires et secondaires**

Pour les établissements primaires et secondaires, cette politique régionale devrait tendre à :

- accompagner les efforts de l'Etat en matière de renforcement des enseignements de langues vivantes ;
- accompagner et favoriser la mobilité des enseignants par l'aide à l'organisation de séjours de courte ou de moyenne durée (sur l'année scolaire) à l'étranger et à l'accueil d'enseignants étrangers sur des durées équivalentes ;
- accompagner et soutenir les initiatives des établissements en matière de sensibilisation des élèves à l'international
  - . par l'organisation de journées ou de semaines d'information concernant des pays étrangers ;
  - . par la réalisation de voyages d'études à l'étranger ;
  - . par l'accueil d'élèves étrangers en mobilité sur des durées moyennes ou courtes ;
  - . par le soutien à la mobilité des jeunes franciliens dans des établissements étrangers sur des durées moyennes ou courtes.

- favoriser la conclusion d'accords de coopération entre établissements français et établissements étrangers, en mettant notamment à profit les accords de jumelage ou de coopération conclus par les différentes collectivités territoriales (région, départements ou villes).

## **122 - Pour les établissements d'enseignement supérieur**

Pour les établissements d'enseignement supérieur, cette politique régionale de soutien au rayonnement international devrait principalement tendre à :

- favoriser et soutenir les politiques internationales des établissements, soit dans le cadre de projets qui leur sont propres, soit dans le cadre d'interventions en réseau d'établissements franciliens ;
- saisir les occasions de promotion de la Région (réception de délégations étrangères, voyage de responsables régionaux à l'étranger...) pour promouvoir également les établissements franciliens d'enseignement supérieur en prévoyant par exemple l'association systématique de responsables universitaires à ces opérations de rayonnement ;
- favoriser les projets de coopération noués par les établissements franciliens avec leurs homologues étrangers, notamment dans le cadre de priorités géographiques ou thématiques définies par la région ;
- favoriser et soutenir les projets innovants des établissements susceptibles d'attirer des étudiants étrangers de haut niveau ou de donner lieu à l'exportation de programmes et de prestations d'ingénierie éducative ;
- favoriser et soutenir des projets innovants orientés vers des actions de solidarité internationale avec les établissements d'enseignement supérieur des pays en développement ;
- favoriser et soutenir la mobilité des enseignants et des chercheurs par des dispositifs de bourses et par le soutien à des projets de coopération internationale ;
- favoriser et soutenir la mobilité des étudiants c'est-à-dire à la fois
  - . la mobilité sortante des étudiants franciliens vers l'étranger,

. et la mobilité entrante d'étudiants étrangers dans les établissements franciliens d'enseignement supérieur.

### **13 – La nécessité de formuler des priorités régionales**

Il appartient à la Région d'apprécier la nécessité de formuler des objectifs prioritaires portant

- sur des zones géographiques cibles ;
- sur des thématiques structurantes ;
- sur des partenaires à privilégier.

## **Section 2 – Mettre en place un système d'information adapté au pilotage des initiatives régionales en faveur du rayonnement international du système éducatif**

### **21 - La nécessité d'un ensemble d'informations “ régionalisées ”**

La préparation du présent rapport a permis de mettre en évidence la difficulté qu'il y a à dégager des éléments d'information cohérents, ajustés au périmètre de l'enseignement francilien.

Bien entendu, des informations de base existent et pourraient permettre de mettre en lumière, de façon continue, les réalisations des établissements d'enseignement franciliens en matière de rayonnement international. Cependant, ces données sont dispersées entre de multiples organismes et ne sont souvent disponibles que sur la base de nomenclatures hétérogènes.

C'est pourquoi la région devrait se doter d'un tableau de bord lui permettant de suivre, en temps réel, ces réalisations et leur progression sur la durée.

Les principaux éléments d'information nécessaires concernent

- des indicateurs de flux et de stock sur l'ampleur des programmes de mobilité pour les étudiants et les élèves (mobilité sortante, mobilité entrante) ;
- les programmes de mobilité pour les enseignants et les chercheurs (mobilité sortante, mobilité entrante) ;
- une base de données relative aux conventions et aux autres accords internationaux conclus entre les établissements d'enseignement franciliens et leurs homologues étrangers ;
- une base de données relative aux accords de jumelage ou de coopération établis entre collectivités et susceptibles de comporter un prolongement en matière d'enseignement ;
- des indicateurs relatifs aux ressources mobilisables pour l'accueil des enseignants, des chercheurs, des étudiants et des élèves étrangers. Cet élément concerne notamment l'état des ressources d'hébergement et leur évolution ;
- des indicateurs financiers.

Sur ce dernier point, la multiplicité des acteurs intervenant en faveur du financement du rayonnement international des établissements franciliens rend nécessaire la clarification des contributions respectivement apportées et l'évaluation des enveloppes effectivement mobilisables par les établissements franciliens.

Ces indications permettraient d'évaluer précisément :

- les concours spécifiques apportés par l'Etat,
- les concours fournis par la région,
- les concours fournis par les autres collectivités locales,
- les concours apportés par l'union européenne,
- les apports des financeurs privés (entreprises, associations ou fondations, particuliers).

## **22 - La nécessité d'un dispositif d'étalonnage par comparaison (ou de benchmarking)**

Afin de disposer de références objectivées et claires sur le positionnement international de l'enseignement francilien, la région devrait se doter d'un appareil d'étalonnage (benchmarking) des réalisations franciliennes, en comparaison avec

- les autres régions françaises, notamment celles dont les politiques de rayonnement international sont le plus ambitieuses ;
- d'autres régions ou métropoles régionales européennes ou internationales.

## **23 - La nécessité d'un dispositif d'évaluation**

L'engagement de la région en faveur du développement international de l'enseignement francilien suppose la mise en place d'outils d'évaluation permettant d'apprécier :

- la pertinence des objectifs et des programmes définis par la région elle-même, après évaluation de leurs retombées ;
- l'efficacité des initiatives prises par les différents acteurs en convergence avec les projets de la région ;
- la cohérence des dispositifs financiers et des modes d'organisation mis en place par la région pour soutenir le développement international de l'enseignement francilien.

## **Section 3 - Mettre en place des dispositifs cohérents de soutien au développement international des établissements**

### **31 - Choisir des niveaux d'intervention pertinents et efficaces**

#### **311 - Les niveaux d'intervention pertinents**

Pour assurer un soutien efficace à l'action internationale des établissements franciliens d'enseignement, la Région devrait choisir des niveaux d'intervention adaptés à la nature des questions à traiter.

Selon les cas, l'intervention la plus appropriée doit être orientée vers

- les établissements
- les réseaux inter établissements
- des réseaux globaux
- des réseaux ad hoc mis en place en vue d'apporter une contribution spécifique à l'action internationale

### **312 - Mobiliser les acteurs concernés par le développement international de l'enseignement en Île-de-France**

### **313 - Favoriser la mise en place d'une structure de coordination entre les acteurs concernés par le développement international de l'enseignement en Île-de-France**

## **32 - Amplifier la mobilisation des ressources régionales en faveur du développement international de l'enseignement francilien**

Une action déterminée de la Région en faveur du développement des projets internationaux des établissements franciliens exige une amplification des efforts destinés à

- augmenter les ressources et les engager dans des programmes d'appui à la mobilité des étudiants, notamment dans le cadre des programmes de bourses de mobilité pour les étudiants.
- mettre en place un fonds de soutien à la mobilité des enseignants et des chercheurs
- lancer des appels à projets permettant de mobiliser les établissements sur des programmes internationaux porteurs de retombées pour le développement économique et social de la région ;
- centraliser les informations sur la politique internationale des établissements et apporter un appui sélectif aux projets cohérents avec les programmes de développement prioritaires de la région ;
- soutenir l'élargissement des capacités d'hébergement de la région au bénéfice des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers.

Sur ce dernier point, une nouvelle concertation devrait être engagée avec l'Etat afin de dépasser les réalisations actuellement prévues dans le cadre du



contrat de plan État-Région 2000-2006 et qui ne sont manifestement pas en rapport avec les besoins reconnus en matière d'amélioration des conditions d'hébergement, pour les étudiants franciliens comme pour les étudiants et enseignants ou chercheurs accueillis dans la région.

## **ANNEXE**

### **LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES**

---